

# ÉCHOS

n°170

## *du pays*

Bulletin d'informations de Haimps

Avril 2021



L'effacement des réseaux



p.5

Gros plan sur La Pinelle



p.11

La covid19 à l'étranger



p.17



## Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai et juin 2005 doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté.

Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.



## Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mercredi : 16h - 18h30



## Déchets

Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matin à partir de 5h

Collecte tri sélectif : une fois tous les 15 jours le lundi à partir de 5h.

Distribution des sacs jaunes : ils sont disponibles à la mairie toute l'année.



## horaires de la mairie

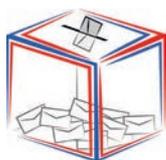
La mairie est ouverte :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le jeudi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00.



## Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

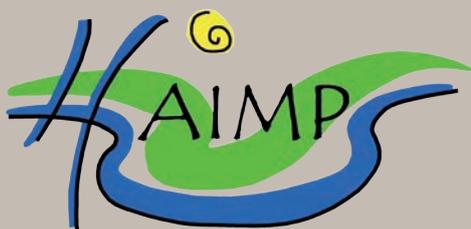
L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



## Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figureront quand même dans notre journal au fil des pages.

La photo de ce numéro est proposée par Colin Johnson.



## Mairie de Haimps

1 Place du 11 novembre 1918 17160 Haimps

Tél. : 05 46 58 57 88 • Fax : 05 46 58 24 25

Courriel : [mairie@haimps.fr](mailto:mairie@haimps.fr) • [www.haimps.fr](http://www.haimps.fr)

**Directeur de la publication :** Thierry Goujeaud, Maire /

**Réalisation :** Commission communication / **Impression :** SEDI Equipement

**Tirage :** 210 exemplaires / **Dépôt légal :** 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

**Ont participé à ce numéro :** Odile Fouchet, Géraldine Marchal, Jennifer Gabeaud, Sylvia Benoist, Carole Toulotte, Philippe Barbeau

**Photo de couverture :** Colin Johnson

### 2 INFOS PRATIQUES

### 3 EDITO

### 4 ACTUS

- Elections info
- Recycler vos portables
- L'effacement des réseaux
- Où en est le projet de parc éolien ?
- Course cycliste des 3 communes
- La location de la salle des fêtes
- Un composteur à la cantine
- On roule à 80 ou 90 km/h ici ?
- Environnement, le Parvet
- Brèves

### 11 DOSSIER

- Rencontres à La Pinelle

### 14 VIE SCOLAIRE

- Des nouvelles de l'école de Haimps

### 15 VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

- La maison France services

### 16 PAGES LIAISON

- La lutte contre les frelons asiatiques
- Et chez vous comment se passe la crise sanitaire ?
- Comment diminuer le volume des sacs jaunes ?
- La pêche au gros
- Phil'o

### 25 CULTURE-LOISIRS

- Bibliothèque
- Les arbres font la santé du monde
- Vie associative

### 28 PAGE JEUX

### 30 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 3 décembre 2020
- Réunion du 18 janvier 2021
- Réunion du 15 février 2021

### 39 HISTOIRE DE MON VILLAGE

### 40 LE DESSIN DE PHILIPPE



Thierry Goujeaud,  
maire de Haimps



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Combien de temps encore allons-nous devoir nous soumettre à des règles contraignantes avant de pouvoir revenir à une vie « normale » ? Pourtant notre département est peu touché par l'épidémie et il est l'un de ceux où la vaccination ne marche pas trop mal.

Mais, à espace régulier, nous recevons des mises à jour (le 15 décembre, le 21 décembre, le 23 décembre, le 16 janvier, le 18 février) des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 en vigueur depuis le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020. Et à chaque fois nous devons nous adapter.

Ce qu'il faut retenir aujourd'hui ? les gestes barrières sont obligatoires et indispensables ; le couvre-feu s'applique de 18h à 6h ; les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique sont toujours interdits ; la salle des fêtes interdites aux manifestations et diverses activités ; à l'école il faut éviter les brassages entre les deux classes ; compte-tenu des mesures de distanciation, les réunions de conseil ne peuvent toujours pas avoir lieu à la mairie ; nous ne savons toujours pas si nous pourrions organiser une cérémonie pour la commémoration du 8 mai 1945.

Dans ce numéro, nous avons eu l'idée de demander à des amis étrangers, qui vivent une partie de l'année à Haimps, et à des enfants du village qui étudient, travaillent ou vivent à l'étranger, de nous adresser un petit billet de l'endroit où ils se trouvent pour nous parler de la situation sanitaire dans ces pays.

Un grand merci à Francine, Pete et Barbara, Agathe, la famille Pommier, Anna, Evelyne et Christian, Piet de nous avoir fait parvenir leurs petits mots de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne, du Canada et d'Allemagne.

Nous espérons tous que cet été nous pourrions nous retrouver, passer du temps ensemble, profiter de nos manifestations traditionnelles. Si ce virus a réussi une chose, c'est de mettre notre patience à rude épreuve.

Pour nous mettre du baume au cœur, saluons l'arrivée du printemps !

# EDITO

# Elections Infos

Dates des Régionales et Départementales : 13 et 20 juin



**Le projet de loi sur le report des élections régionales et départementales a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale.**

Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, la loi reporte de mars à juin 2021 les élections pour le renouvellement :

- Des conseils départementaux ;
- Des conseils régionaux ;
- Des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction sont prolongés jusqu'à juin 2021.

Le gouvernement doit remettre, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021, au Parlement un rapport sur l'état de l'épidémie, les risques sanitaires à prendre en compte et les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales. Ce rapport sera établi au vu de l'analyse du conseil scientifique Covid-19.

Pour ces scrutins, des amendements ont prévu :

- La possibilité pour chaque électeur de disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- La possibilité d'utiliser une même machine à voter pour les élections régionales et départementales ;
- L'obligation pour l'État de fournir aux communes pour chaque bureau de vote les équipements de protection sanitaire adaptés (masques...).



## Recyclez vos portables

Vous avez de vieux téléphones dans vos tiroirs ?

Le 23 novembre dernier, un partenariat a été signé entre l'Association des Maires de Charente-Maritime et Orange pour une action solidaire visant un programme de recyclage des mobiles sur notre département. Comme beaucoup d'autres communes, HAIMPS a adhéré à cette démarche pour la collecte des mobiles usagés dans le cadre d'un projet de dévelop-

pement durable avec deux principaux objectifs :

- Préserver l'environnement,
- Participer à un programme de solidarité en France et en Afrique.

Le traitement des mobiles est assuré par un partenaire unique, les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion membre du mouvement Emmaüs qui favorise le réemploi des appareils ou

des composants électroniques. Tous les bénéfices tirés de la collecte et du recyclage des mobiles sont reversés à Emmaüs International qui crée des ateliers de récupération de déchets de mobiles en Afrique.

Rapportez vos vieux portables à la mairie, une boîte est à votre disposition dans le hall d'entrée.

# L'effacement des réseaux

L'effacement des réseaux va être au menu des prochains mois pour le Conseil municipal.

Le 15 octobre 2018 le Conseil a approuvé de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs restant à faire dans Fresneau.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée au SDEER. Après un premier rappel le 25/05/2019 les études ont été lancées à la mi-juin de cette même année. Aujourd'hui, les chiffrages commencent à arriver et vous trou-

verez ci-dessous le détail de chaque tranche.

## Le financement

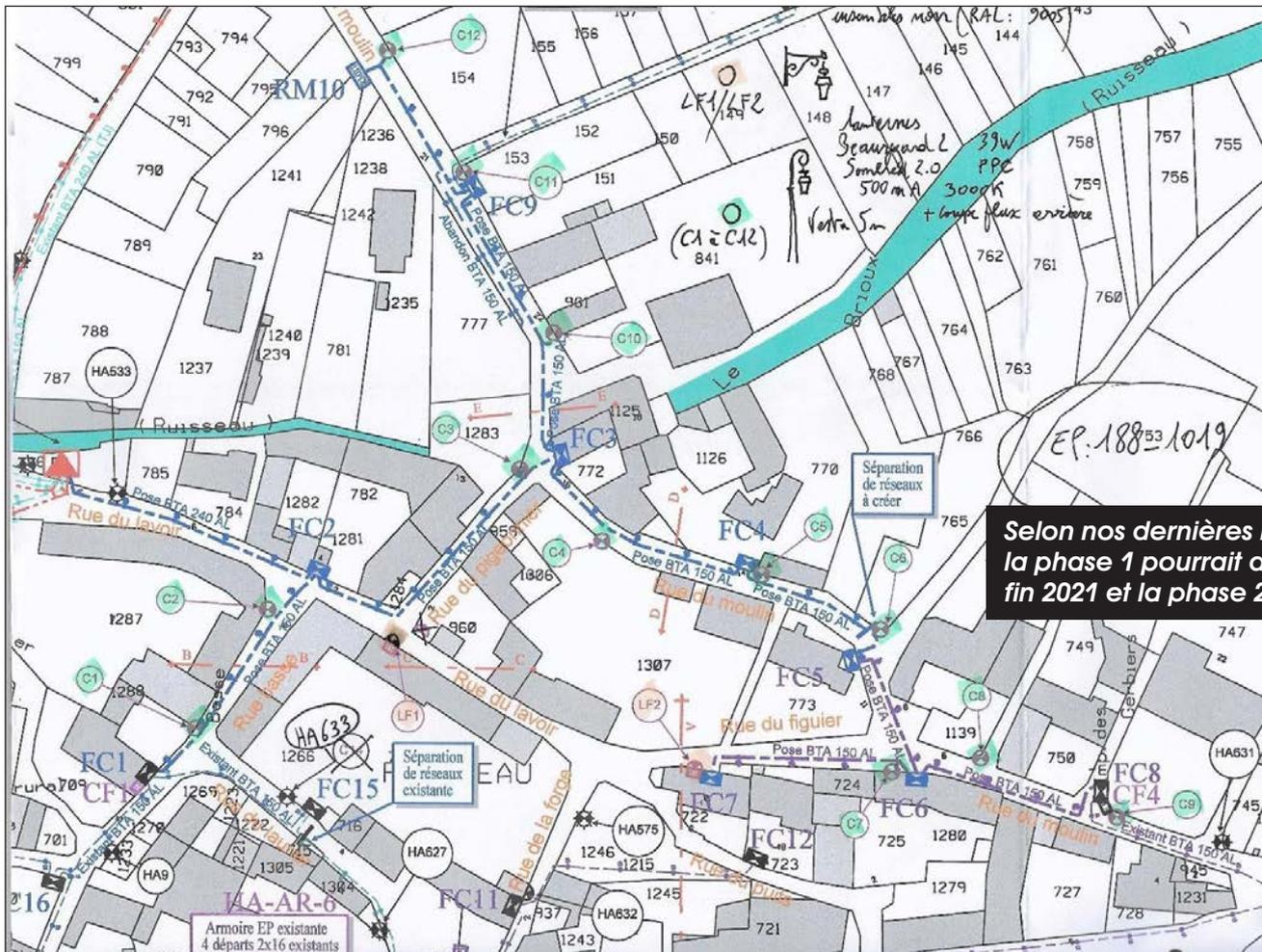
L'éclairage public est pris en charge à 50% par le SDEER. Le génie civil France TELECOM peut bénéficier d'une subvention de 45% du Conseil Départemental.

## Le coût

Désignation	Rue du Moulin	Chemin des Lichères
Eclairage public	21 984,09 €	22 557,92 €
Génie civil télécom	15 243,91 €	22 019,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 228,00 €</b>	<b>44 577,08 €</b>
Participation SDEER	-10 992,05 €	-11 278,96 €
Subvention	-5 716,47 €	-8 257,19 €
<b>Reste à charge</b>	<b>20 519,48 €</b>	<b>25 040,94 €</b>

Le chiffrage de la Maison Brûlée devrait nous parvenir très prochainement.

## LA PHASE 1 – RUE DU MOULIN



Selon nos dernières informations, la phase 1 pourrait débuter fin 2021 et la phase 2 en 2022.

## Où en est le projet de parc éolien ?

**Le projet de parc éolien sur les communes de Haimps et de Massac développé par énergie TEAM, société française qui développe, construit et exploite des parcs éoliens en France, est actuellement en phase de préparation au raccordement et le chantier pourrait débuter dans un an.**

**Le parc éolien de Haimps et de Massac en phase de préparation au raccordement.**

Depuis 2014, la société énergie TEAM étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les communes de Haimps et Massac, dans une zone favorable au développement de l'éolien.

Situé dans la vallée de la Forge, ce parc sera constitué de deux éoliennes sur la commune de Haimps et de deux autres sur la com-

mune de Massac. Ces quatre éoliennes devraient produire chaque année environ 20 GWh ce qui équivaut à la consommation annuelle en électricité de 7700 personnes.

Les bureaux d'études d'énergie TEAM ont travaillé à l'étude d'impact composée de ses volets naturaliste, acoustique, paysage et patrimonial.

Les habitants des communes de Haimps et de Massac ont été informés sur le projet éolien lors des permanences publiques d'information et durant l'enquête publique qui s'est achevée en janvier 2019. L'instruction réalisée par les services de l'Etat s'est poursuivie avec la commis-

sion départementale des sites, et enfin le préfet a rendu une autorisation pour le projet le 13 novembre 2019.

Compte-tenu de la procédure de raccordement et la préparation du chantier, ce dernier pourrait débuter l'année prochaine.

**Energie TEAM offre un arbre fruitier aux riverains du parc éolien**

Pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des riverains de leurs parcs éoliens, énergie TEAM offre un arbre à planter (cerisier, pommier, poirier, prunier ou noisetier...). Dans les prochaines semaines, énergie TEAM fera parvenir un flyer dans les boîtes aux lettres des habitants des deux communes avec un coupon réponse sur lequel vous renseignerez vos coordonnées et l'arbre de votre choix, qui sera à remettre en mairie.

## Course cycliste des 3 communes

**La course cycliste de Louzignac, Brie-sous-Matha et Sonnac passera par Haimps...**

Comme tous les ans depuis quelques années, la course cycliste des 3 communes empruntera la route communale au *lieu-dit La Bonne Année*.

Cette course, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, organisée par le vélo club Mathalien, aura lieu le samedi 10 avril 2021.

Le nombre de concurrents attendu est de 180 compétiteurs, avec un départ fixé à 14h et une arrivée comprise entre 17h et 18h30.

Cette année, le site du départ et de l'arrivée est à Louzignac.



Tour Poitou-Charentes 2019 à Haimps



## La location de la salle des fêtes

Un groupe de travail émanant de la Commission Animation & Culture a effectué une réactualisation du règlement intérieur de la salle des fêtes. Pendant les vacances de février, il a également procédé à un inventaire complet de la vaisselle ainsi qu'à quelques modifications des modes d'emploi (lave-vaisselle et four de la cuisine). Les placards ont été nettoyés et rangés. La vaisselle a été divisée en lots de 25 couverts et lors d'une location de la salle, il sera remis le nombre de couverts nécessaires avec un formulaire d'inventaire. L'objectif est de mieux contrôler l'utilisation du matériel et des ustensiles mis à disposition et de pouvoir remplacer au fur et à mesure ce qui a été cassé. Le projet de nouveau règlement a été présenté au Conseil municipal du 15 mars et adopté. Les tarifs ont été légèrement réajustés :

- 1** - Pour les habitants de la commune : 105 euros le week-end (tarif inchangé pour la location de l'ensemble) et 45 euros pour la petite salle.
- 2** - Pour les personnes hors commune : 250 euros le week-end pour la location de l'ensemble et 80 euros pour la petite salle.

Compte-tenu des dégâts et des incivilités trop fréquents (dégradations, oubli d'extinction du chauffage ou de l'électricité, nettoyage non fait, etc.), il a été décidé en Conseil municipal de fixer la caution à 500 euros afin de responsabiliser les locataires.

A une certaine époque, une journée de nettoyage et de rangement était organisée chaque année avec toutes les associations de la commune. C'était l'occasion de se rencontrer entre associations, de partager un repas et d'œuvrer pour un bien collectif. La Commission Animation souhaiterait renouer avec cette pratique à la fois utile et agréable.

## Un composteur à la cantine

**En partenariat avec le Cyclad, le projet d'installer un composteur pour la cantine a vu le jour.**

Ce projet a été imaginé par les membres de la Commission Environnement. Un premier rendez-vous a eu lieu entre Mr Christophe PERNIN, conseiller Zéro Déchet du Cyclad, les deux enseignantes et les deux adjointes. Le but étant de présenter l'organisation et la mise place d'un composteur destiné aux déchets alimentaires de la cantine scolaire. La fourniture du matériel (2 composteurs et un seau collecteur) ainsi que l'accompagnement du projet sont assurés par le Cyclad.



### Formation du personnel

Le personnel de la cantine ainsi que l'agent communal, ont reçu une formation d'environ une heure avec Christophe PERNIN du Cyclad, afin de devenir les plus autonomes possibles.

### Et les enfants dans tout ça ?

Ce projet a pour but de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets, et en amont, au gaspillage alimentaire. Les aspects théoriques du fonctionnement d'un composteur seront pris en charge pendant les cours par les enseignantes auxquelles Mr PERNIN a remis différents supports pédagogiques (documents informatifs, panneaux à accrocher, jeux etc...)

La suite dans le prochain numéro de l'Echos du Pays.

*Jennifer GABEAUD et Odile FOUCHET*

# On roule à 80 ou 90 km/h ici ?



**Depuis le mois de février, certaines portions de routes en Charente Maritime sont repassées à 90km/h. Au total, dans un premier temps, ce sont 108 kilomètres de routes qui sont concernés.**

Vous ne savez pas à combien de km/h vous devez rouler sur nos routes départementales ? Eh bien, certaines repassent à 90km/h.

**La liste a été rendue publique le 22 janvier 2021.**

Plusieurs routes départementales sont concernées : la RD137, de Mirambeau à Rochefort ainsi que de la RD150, des Deux-Sèvres à Saintes, la RD 10, de Marsilly à Villedoux et la RD 105, de Lagord à Marsilly. La RD 731, autour d'Archiac est aussi concernée. *(En vert sur la carte)*

**Depuis février, pour les premiers kilomètres**

Pour cela, le département a dû recueillir l'avis de la Commission départementale de sécurité routière en s'appuyant sur une étude d'accidentalité.

La première phase de cette étude a permis à 309km d'être examinés.

- Un tiers de ceux-ci sont donc passés à 90km/h *(en vert sur la carte)*

- 70 autres kilomètres changeront de vitesse avant la fin de l'année 2021 *(en bleu)*.

On peut y voir la RD739 notamment, mais attention unique-

ment entre Saint Jean d'Angély et Rochefort.

- 50 derniers dès 2022 (en turquoise)

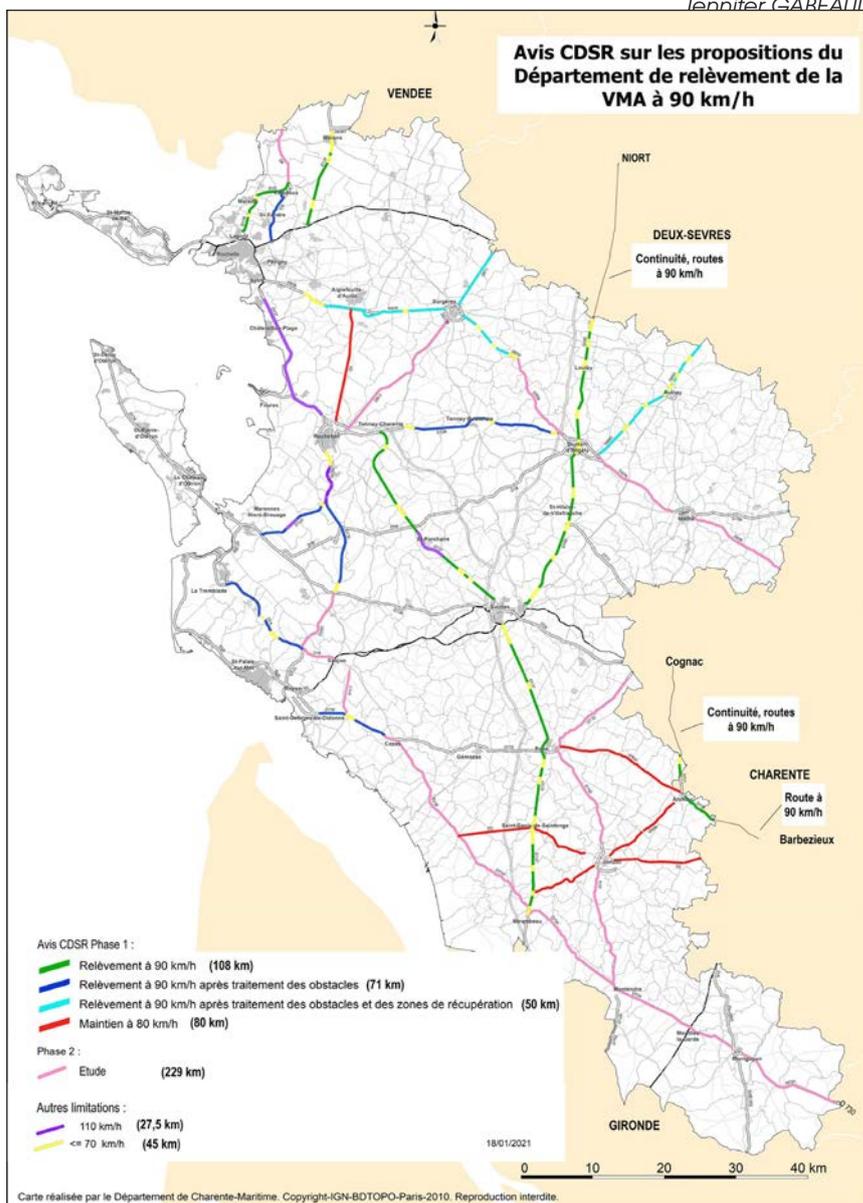
Après cette première phase d'étude, des routes restent à 80km/h. *(en rouge)*

**La deuxième phase concernera 229 km supplémentaires**

Ces derniers kilomètres doivent être étudiés avant soumission à la Commission. *(En rose sur la carte)*

A noter que la route d'Angoulême D939 traversant la commune fait partie de cette dernière phase.

Jennifer GARBAUD



Carte réalisée par le Département de Charente-Maritime. Copyright-IGN-BDTopo-Paris-2010. Reproduction interdite.

**Avis du comité départemental de sécurité routière**

# Environnement, le Parvet

**L'entreprise S. TACHE, qui est déjà intervenue ces dernières années pour l'entretien du Parvet, a procédé à l'élagage en hauteur et à la sécurisation des espaces de jeux et de pique-nique.**

Une visite préalable avait eu lieu en décembre 2020 pour évaluer le travail à effectuer. Au cours de cette visite, Mr TACHE a parcouru l'ensemble du parc et a observé attentivement les arbres qui pouvaient éventuellement poser problème. A son avis, notre parc boisé est parfaitement équilibré. La majorité des arbres, de haute futaie, s'est développée harmonieusement.

Il est néanmoins évident que les plantations effectuées après la tempête de 1999 ont été, par endroits, trop rapprochées. Certains arbres, étant en surpopulation, n'ont pas eu de croissance normale et peuvent même entraver celle de leurs voisins.

D'autre part, certains arbres situés autour du parcours de santé ne permettent pas de valoriser cet espace sportif et peuvent à terme, menacer la sécurité.

Les changements climatiques occasionnent de plus en plus souvent des coups de vent violents et des tempêtes dévastatrices contre lesquelles il faut se prémunir. Il ne faut pas oublier que le Parvet accueille toute l'année de nombreux promeneurs, des enfants, des sportifs et des pique-niqueurs.

En conclusion, l'intervention de l'entreprise S. TACHE début mars a consisté à supprimer les branches mortes et dange-



reuses ainsi que les arbres morts ou en surnombre (en général, des petits rachitiques). Elle a procédé au façonnage du bois de chauffage en 1m et broyé les branches. Deux remorques de BRF\* ont été déposées à côté des emplacements de terreau, en-dessous du hangar. Le BRF sera utilisé à la fois comme engrais et comme paillage sur de nombreuses plates-bandes de la commune ainsi que couche intermédiaire dans le composteur de la cantine (voir l'article page 7 de ce numéro)

**Au lieu de brûler vos branchages, faites du BRF, votre jardin s'en portera mille fois mieux !**



## **Le BRF, qu'est-ce que c'est ?**

Le bois raméal fragmenté est un mélange de résidus de broyage de rameaux de bois frais et de jeunes branches. Riche en lignine, nutriments, sucres, protéines, celluloses, tanin, il va reproduire le cycle naturellement présent en forêt. Cet apport stimule considérablement la vie du sol en provoquant toute une série de transformations et produit de grandes quantités d'humus.

## CÉRÉMONIE du 8 mai 2021

Nous ne sommes pas en mesure de vous dire dans quelles conditions aura lieu cette commémoration mais il y aura un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30.

## Naissance

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et sommes heureux d'accueillir :  
Noa Coclin  
Whythney Millieroux



## POPULATION

La population légale de Haimps au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de :

Population municipale :	457
Population comptée à part :	9
Population totale :	466



A vendre tricycle en bon état pour enfant de 2 ans.  
Prix 10,00 euros  
Contacter le 05.46.58.79.88 aux heures des repas. »

BIENVENUE !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

- Sébastien Lachèvre, Déborah Garcia et ses enfants, rue du Puits,
- Florian Gateau et sa compagne, rue de la Ferronnerie,
- Jérémy Hamon, rue du Moulin,
- La famille Grancher, chemin des Lichères.

## Fibre optique

Le déploiement de la fibre a commencé. Les opérateurs commerciaux peuvent se relier au point de mutualisation et nous sommes tous éligibles à la fibre depuis le 21/03/2021.



Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles de :  
André Lapouge  
Ginette Lapouge  
Louis Roy  
Jean-Pierre Lambert

## PLANTATION DE HAÏES

Les propriétaires de terrains situés en bordure de route communale qui seraient prêts à accepter une plantation de haies sur ces terrains, sont invités à se faire connaître à la mairie. La municipalité se propose de fournir les arbres, de procéder à la plantation et à leur entretien.

# Rencontres à LA PINELLE



**Nous vous proposons de faire la connaissance de Jean-Yves Corvez – restaurateur, Michele Del Giudice et Myriam Phily – artistes, Marie-Claude Mathias – propriétaire d'une brocante, Tony Thouvenin - sportif de l'extrême.**

*Dossier réalisé par Odile FOUCHET*

## Chez le chef corvez

**Un restaurant gastronomique s'ouvre à La Pinelle fin avril. Mais pas seulement un restaurant !**

C'est un projet de grande envergure qui se prépare activement depuis plusieurs mois.

En effet, Jean-Yves Corvez jeune retraité, fait preuve d'une énergie et d'un sens de l'entreprise impressionnants ! Son itinéraire professionnel est riche d'expériences variées : après une formation classique (CAP de cuisine) il a travaillé dans de grandes maisons, des brasseries, des restaurants gastronomiques,



il a été traiteur, puis professeur de cuisine après avoir passé le concours à l'Éducation Nationale et créé une école de cuisine, « l'ECCC ». N'oublions pas ce qu'il nomme son « aventure télévisuelle » avec « Oui Chef ! » au côté de Cyril LIGNAC qui lui a permis de fréquenter les plateaux et les coulisses de la télévision. Il a aussi à son actif, l'écriture de deux livres de cuisine.

A présent, fort de toutes ces expériences, Jean-Yves Corvez a l'intention d'allier ses savoir-faire au plaisir de la créativité. C'est ainsi qu'à La Pinelle, le restaurant gastronomique sera ouvert d'avril à janvier, quatre jours par semaine, midi et soir, plus le dimanche matin pour un brunch. Soucieux de travailler dans le respect du développement durable, Monsieur Corvez a déjà pris contact avec des producteurs locaux et compte utiliser les légumes de son potager. Une salle d'une trentaine de couverts et une salle plus petite pour les repas d'affaires, avec vidéoprojecteur. En parallèle, le Chef Corvez a l'intention de créer une école de cuisine qui proposera une formation professionnalisante mais aussi des cours pour des particuliers.

Et si La Pinelle devenait aussi un lieu de rencontre, de partage, de loisir et de culture ? Expositions, colloques, séminaires, brunchs dansants, parties de pétanques, etc.

Merci à Jean-Yves Corvez de participer au dynamisme de notre petite commune rurale.

## Michele et le béton ciré

**Après les travaux vous pourrez découvrir les secrets artistiques de Michele et Myriam dans leur atelier.**

Monsieur Michele Del Giudice (prononcez mikélé del djoudiss) est italien, de Naples. Il a vécu en Allemagne pendant une quinzaine d'années où il a exercé divers métiers dans le bâtiment. Par la suite, il s'est établi dans le sud de la France où, pendant plus de 30 ans, il est passé de conducteur de travaux à créateur de matières et applications. Il a obtenu un diplôme d'architecte d'intérieur par VAE. Il a créé son béton ciré, un enduit fin décoratif dont les matières premières sont difficiles à se procurer dans la région.

Il y a environ trois ans, au moment de prendre sa retraite, Michele Del Giudice a fait le choix, avec sa compagne, Myriam Phily, de changer de région et d'acheter une maison à La Pinelle que Michele restaure en alliant l'ancien et le moderne, les vieux murs de pierres sèches et le béton ciré... A l'intérieur comme à l'extérieur, cette coexistence se pratique partout.

De son côté, Myriam avait fait une formation dans les arts plastiques mais, elle a également travaillé dans l'insertion en utilisant l'art. Elle termine actuellement sa vie professionnelle au village d'enfants de Beauvais sur Matha. Pour tous les deux, l'art et la création sont au centre de leur vie.

Une fois qu'ils auront terminé leur maison et que leur atelier commun sera accessible, ils ont le projet d'accueillir chez eux tous ceux qui souhaiteraient s'initier à l'une des techniques qu'ils pratiquent et maîtrisent, le béton ciré, la fabrication d'objets, le dessin, le stuc, le scrafito (technique traditionnelle italienne). Leur objectif est, avant tout, de rencontrer des personnes avec lesquelles ils pourront créer, échanger, partager et, à l'occasion, organiser des expositions.

Merci de nous avoir fait découvrir quelques-uns des secrets de leur art. Nous leur souhaitons bon courage pour achever leurs travaux et bonne chance pour réaliser leur projet.



## La brocante de Marie-Claude



**Après avoir confectionné des habits de poupée pendant une douzaine d'années, Marie-Claude a renoué avec son ancienne activité : la brocante.**

Dans la « P'tite maison », le regard est aussitôt capté par les innombrables trésors exposés. Les tissus anciens côtoient les cassottes, les flacons, les machines à coudre miniature per-

chées sur un couvercle de boîte à couture, les bocaux remplis de boutons, un foène, un tronc d'église très mystérieux (aucune ouverture !), des robes brodées et tant d'autres merveilles qu'il est impossible d'en faire la liste. D'ailleurs, si vous voulez en savoir plus, il suffit d'aller voir la page facebook.

Les clients sont le plus souvent des collectionneurs ou « des créatrices qui cherchent des vieux tissus ». Car, des vieux tissus, il y en a beaucoup ! Il semble que ce soit un peu la préférence de Marie-Claude : de vieux draps brodés, des « Mé-tisses » (mélanges de coton et de lin), des dentelles, des tissus « Flamme » charentais.

Où va-t-elle « chiner » ? D'abord

dans d'autres brocantes et elle hante aussi les débarras et les greniers.

Chiner est tout un art ! Il faut avoir le coup d'œil pour repérer l'objet qui pourra plaire et beaucoup d'intuition, de flair pour anticiper sur l'engouement des collectionneurs et des créateurs qui chinent aussi. Marie-Claude a toujours cette question en tête : « L'objet a-t-il un intérêt esthétique, historique, ou représentant une importance pour un collectionneur ? »

Merci à Marie-Claude pour son accueil et toutes ses explications.

Boutique sur Facebook  
« Brocante la p'tite maison »  
Tel. 05.46.26.67.57.

## Course d'obstacles chez Tony Thouvenin

**Nouveau sport, « course d'obstacles » bénéficie actuellement d'une montée en puissance spectaculaire.**

De quoi s'agit-il ? Cette activité sportive est une combinaison de plusieurs disciplines faisant appel à de nombreuses qualités : l'endurance, l'agilité, la précision, la force, la maîtrise de techniques qui développent simultanément tous les muscles du corps. Tony a découvert ce sport il y a environ un an et en est devenu un pratiquant enthousiaste avec son fils Denis.

Comme son activité professionnelle ne lui permet pas de fréquenter régulièrement un club sportif, il a décidé d'installer son propre parcours d'obstacles sur

son terrain ce qui lui permet de s'entraîner les jours et heures qui lui conviennent. Son coach, Wilfried, vient sur place environ tous les 15 jours mais le reste du temps, il lui fournit un programme méticuleusement dosé entre les différentes techniques et les moments de récupération. C'est une épreuve autant mentale que physique qui permet « le dépassement de soi », affirme Tony. En janvier 2018, Wilfried a créé un club sportif nommé « Run or die » (que l'on peut traduire par « marche ou crève » !) qui est actuellement en cours d'affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme. Des compétitions ont été organisées à Saintes et St-Jean d'Angély.

Pour réaliser son parcours, Tony



a monté une structure en bois, d'environ 30 mètres de long, à laquelle sont accrochés des agrès très variés (anneaux, barres, échelles, cordes, etc.). « L'inventivité dans la variété des agrès et des types d'obstacles est infinie » constate Tony.

Si vous êtes intéressé par la course d'obstacles, Wilfried, le coach de « Run or die » sera heureux de vous accueillir.

# Les actualités de l'école de Haimps

Malgré la situation sanitaire, quelques projets voient le jour.



## Plantations

Les élèves de l'école ont participé le mardi 2 mars à la plantation d'une haie à proximité de l'école. Aidés par une animatrice de la chambre d'agriculture et par un agriculteur haimpsois, ils ont planté diverses espèces d'arbres sur environ 250m. Après avoir trempé les racines de chaque futur arbre dans du pralin, les enfants ont creusé, planté et arrosé les arbres.

Les élèves ont ensuite assisté au paillage des futurs arbres.

## Correspondance Haimps-Bernay-Saint-Martin

Les CE1-CE2 ont entamé une correspondance épistolaire avec les CE1 de l'école de Bernay-Saint Martin. Après quelques lettres échangées, les élèves ont espoir de se rencontrer en fin d'année.



## Concours Pangéa

Les CM1-CM2 sont inscrits au concours « Pangéa » qui se déroule du 15 au 19 mars pendant la semaine des mathématiques. Ce concours est un concours national de mathématiques par niveau.

## A venir...

- Le carnaval aura lieu le vendredi 19 mars. Les élèves des écoles de Haimps et de Sonnac ne pourront pas se rencontrer pour des raisons sanitaires. Toutefois l'APE offre à chaque école un spectacle. Les enfants pourront être déguisés ce jour-là.

- Les CM2 participeront à une animation intitulée « Moi, jeune citoyen » à la mairie de Matha le jeudi 25 mars. Cette animation consiste à une exposition suivie d'un débat autour de questions très précises sur les droits des enfants à l'école, à la maison, dans la rue.

# France services à Matha

## Besoin d'aide dans vos démarches administratives en ligne ?

La communauté de communes Vals de Saintonge a ouvert un site France SERVICES à Matha le 1<sup>er</sup> février 2021. Il se trouve à l'espace multimédia, dans les bâtiments de l'ex-siège de la CDC de Matha au 4 place du château d'eau 17160 Matha.

## Des animatrices formées pour vous accompagner

Vous serez aidé par Corinne et Ségolène, animatrices, formées toutes les deux à l'utilisation des plateformes dématérialisées, et sont donc en mesure de vous accompagner dans la navigation sur les sites des 9 partenaires de l'Etat : La Poste, Pôle emploi, la CNAF (allocations familiales), la CNAM (assurance maladie), la CNAV (assurance vieillesse), la MSA, les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction générale des finances publiques.

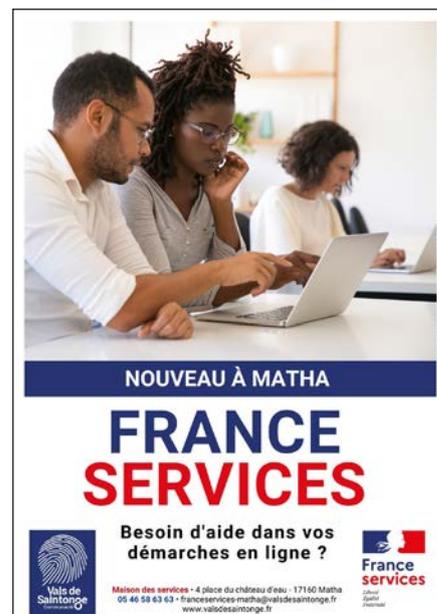
Elles pourront ainsi vous accompagner dans vos démarches administratives : RSA, prime d'ac-

tivité, allocation logement et/ou familiale, permis de conduire, carte grise...

## Un espace pour apprendre

Pendant les heures « ESPACE NUMERIQUE » vous pourrez apprendre quelques bases nécessaires aux démarches en ligne comme la création d'une adresse mail, scanner des documents, utiliser un téléphone pour accomplir vos démarches...

Malgré la Covid tout est possible Pour un meilleur accueil et dans le respect des conditions sanitaires, la prise de rendez-vous est



obligatoire au numéro dédié : 05 46 58 63 63.

Pour rappel, vous pouvez retrouver d'autres services dans ces locaux : la RAMP, le Symba, l'AIDEM (école de Musique de Matha), l'AFRIM.

Jennifer GABEAUD



## ESPACE NUMÉRIQUE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accès aux postes informatiques	Avec accompagnement des outils	de 9h à 12h		de 14h à 18h		de 9h à 12h
	En autonomie	de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

## FRANCE SERVICES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accompagnement aux démarches en ligne France Services	de 13h30 à 17h	de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	de 9h à 12h	de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	de 13h30h à 17h

## La lutte contre les frelons asiatiques

**En cette fin d'hiver, seuls quelques téméraires osent affronter les derniers froids.**

Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

### Détecter les nids primaires au plus tôt

Depuis le mois de mars, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction du nid dans un lieu protégé : encadrement de fenêtre ou de porte, grange, cache-moteurs au niveau des toitures etc...

Au début, il ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles elle dépose ses œufs.

Au bout de 30 jours en moyenne la reine sera entourée de ses premières ouvrières.

A ce moment-là de la saison, l'élimination est encore facile, par écrasement ou chimiquement. L'intervention est conseillée de nuit pour que la reine y soit présente, seule condition à la réussite de la destruction du nid.

Ce nid primaire pourra être détruit si l'emplacement ne convient plus à la colonie. Le nid définitif contiendra jusqu'à 2000 insectes, il est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions plus difficiles et coûteuses.

L'hiver, le nid se vide, et ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présente aucun intérêt.

### Rappel sur le piégeage

Au printemps, il est important de poser les pièges à proximité d'une source d'eau (rivière par exemple) ou de zones favorables à la construction du nid



(grange, abri à bois...). Les reines ont besoin d'énergie sucrée (nectar, sève). Vous pouvez fabriquer vous-même des pièges, avec une bouteille. **MAIS ATTENTION** le piège n'est pas sélectif. Il sera préférable d'aller vérifier le piège quotidiennement et de libérer les insectes non ciblés.

### Voici une recette du cocktail à mettre dans vos pièges :

- Un tiers de bière (blonde ou brune)
  - Un tiers de vin blanc (pour repousser les abeilles)
  - Un tiers de sirop bien sucré (grenadine, cassis par exemple)
- Ce mélange est efficace pendant un mois et demi dans des bouteilles fermées (avec trous), une semaine seulement dans les bouteilles coupées.

Gardez à l'esprit que l'usage de cette méthode ne vous épargnera pas l'installation éventuelle de colonies de frelons.

### Les pouvoirs du maire dans la lutte contre le frelon

La seule obligation légale des communes est, en cas de danger pour la sécurité publique, de supprimer les habitats de nuisibles

**« Chaque frelon qu'on va attraper maintenant, c'est un nid en moins qui s'installera sur la commune. »**

**Nicolas Crespeau, Dirigeant d'une entreprise de désinsectisation**

sibles dans les espaces publics dont elle est gestionnaire.

Si ce nid est sur le domaine privé, il revient au propriétaire ou locataire des lieux de lutter contre les nids de nuisibles, la responsabilité d'éventuels dommages lui incombant.

Plusieurs entreprises sont présentes sur le secteur pour vous venir en aide. Le prix de l'intervention est en moyenne de 70 à 120 euros, selon l'accessibilité du nid. Le coût du désinsectiseur est à la charge du propriétaire ou du locataire comme toute destruction de nuisibles.

- GOURDON ET FILS SARL de Rouillac 06 19 73 52 72
- DESINSECTISATION SPIRKEL de Cherbonnières 06 15 86 57 29



**Et chez vous,**

**comment se passe**

**la crise  
sanitaire ?**

## **Vu du Canada** *par la famille Pommier*



■ A présent le nombre de cas est plus stable et nous sommes à 2500-3500 cas par jour. En décembre-janvier les cas étaient beaucoup plus élevés et les écoles étaient fermées de nouveau. Depuis 15 jours, la situation s'améliore : les écoles réaccueillent les enfants et les commerces non essentiels commencent à réouvrir selon les régions. Le Canada a une énorme super-

ficie, mais compte seulement la moitié de la population de la France, donc les cas sont plus concentrés dans les grandes villes, mais toutes les régions ont été touchées.

Nous n'avons jamais été confinés, ni pendant la première ni la deuxième vague mais le gouvernement nous a demandé de rester chez nous le plus possible et de seulement sortir pour les courses essentielles. Il n'y a pas de couvre-feu non plus.

Nous sommes divisés en zones de santé publique et le nombre de cas dans chaque zone détermine les mesures, restrictions ou conseils.

Par exemple, dans les grandes villes comme Toronto, ils sont toujours dans une zone de «Restez à domicile». Tandis que nous qui vivons dans une zone plus rurale, sommes dans une zone rouge de «Contrôle». Il y a d'autres zones : «Restreindre» ou encore

«Protéger» et la zone verte qui est de «Prévenir».

Selon la zone, il y a différentes mesures qui concernent en général le nombre de personnes autorisées dans un espace (magasins, à domicile, ou dehors).

Le port du masque est obligatoire depuis très longtemps et là où nous habitons était le premier endroit du pays à le demander en public.

Voyager n'est pas interdit, mais fortement déconseillé. Pour venir au Canada, il faut avoir la preuve d'un test négatif, et depuis peu, un autre test est fait en arrivant à l'aéroport. En attendant les résultats, une quarantaine de 3 jours dans un hôtel doit être respectée et ensuite 11 jours à la maison.

La frontière américaine est fermée depuis mars 2020 et seuls les travailleurs essentiels ont le droit de traverser.

*Nia Pommier*

## Vu de Cornouailles

par Pete et Barbara

■ La vie a changé. On ne peut plus voyager et même, aller trop loin de la maison. Nos activités aussi ont changé. Par exemple, j'ai le droit de me promener mais pas de nager, sauf dans la mer.



Tout est fermé : les salles de sport, les magasins (sauf les supermarchés), les bars et les restaurants.

Nous sommes obligés de commander en ligne les vêtements et le linge de maison. Ce n'est pas simple ! Nous ne pouvons pas rencontrer nos familles et nos amis, même à l'extérieur.

Mon fils, Jon, va se marier ce week-end et je ne peux pas y aller à cause des restrictions. C'est très triste. Il n'aura pas d'amis ou de famille à son mariage, juste sa fiancée et lui. J'espère que nous pourrons faire une fête pour eux l'été prochain. Pourtant, il y a des points positifs : j'ai plus de temps pour profiter de mon environnement et pour travailler dans notre maison et dans le jardin.

Je parle avec mes fils plus qu'avant et ils ont plus de temps pour me parler. Je découvre le plaisir des petites choses simples, par exemple, les fleurs de saison, un mail d'une amie, préparer un bon repas...

Nos voisins sont devenus plus importants parce qu'ils sont les seules personnes avec lesquelles nous parlons.

Avec la pandémie, je suis devenue résiliente.

■ Le plus difficile pour moi, c'est d'être obligé de rester en Angleterre, de ne pas rentrer dans notre maison de Haimps et de ne plus voir nos amis français. Car maintenant, nous avons beaucoup plus d'amis en France qu'en Angleterre et, en cette période de confinement, il est également impossible de rencontrer nos enfants !

Par les informations, nous savons que Monsieur Macron n'aime pas les anglais depuis le Brexit mais j'espère que ce n'est pas l'opinion de tous les français ! (sauf peut-être les parisiens...)

Nous avons été vraiment très chanceux : premier confinement en France en 2020, puis second confinement à Padstow, d'octobre à janvier et maintenant, nous sommes toujours confinés, mais à Bude, en Cornouailles !

Mais, je me dis que ça a été bien pire pour beaucoup de gens.

*Témoignage de Barbara et Pete recueilli par Odile FOUCHET*



## Vu de Berlin

par Anna

■ Berlin la capitale allemande est aujourd'hui toujours en confinement, et ce depuis décembre 2020. Les crèches et écoles étaient jusqu'à peu fermées, contraignant ceux pour qui le travail le permettait de privilégier le télétravail, d'autres se sont vu proposer des heures de babysitting par leur employeur. Aujourd'hui Berlin poursuit ses mesures prudentes d'ouverture des crèches (dès à présent) et des écoles (à partir du 21 mars). Quant aux universités, après un semestre d'été en télétravail, elles avaient rouvert pour le semestre d'hiver - avec masques FFP2 obligatoires, registre à l'entrée et prise de température, permettant aux étudiants de retourner en classe pour certains cours où la présence est nécessaire. Mais depuis Noël de nouvelles mesures ont réduit la présence à 5 étudiants par classe (la règle veut 10 mètres carrés par étudiant mêmes conditions que pour les employés en entreprise), ce qui s'est soldé par un retour complet des cours en ligne, les universités restent cependant ouvertes. Des aides ont été proposées, aux jeunes entrepreneurs qui venaient de débuter une activité professionnelle, il était possible dès l'été 2020 d'obtenir 5000 euros de dédommagement.

Quant aux commerces, jusqu'à présent et ce depuis décembre, seuls les commerces dits « essentiels » sont ouverts, supermarchés, épiceries, banques et pharma-

cies, où seuls les masques FFP2 sont autorisés. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les salons de coiffure sont de nouveau ouverts. Bien que nous sommes officiellement en confinement il est possible de sortir, sans attestation. Certaines rues les plus peuplées, (les grands axes) se sont vues signalées par un panneau « masque obligatoire », sinon le choix du port du masque à l'extérieur est laissé à la responsabilité de chacun.

Quant aux centres de tests déployés cet hiver, ils privilégient les cas contacts directs, et pour 60 euros il est possible de se faire dépister avec un résultat dans les 5 jours. Lorsqu'une personne est cas contact, elle est priée de rester chez elle en quarantaine. Aujourd'hui, six centres de vaccination sont ouverts et accueillent pour l'instant les personnes à risque :

- le groupe le plus prioritaire comprend les personnes de plus de 80 ans et les personnes travaillant dans des établissements médicaux (qui présentent un risque accru d'exposition).
- Puis les personnes de plus de 70 ans, le personnel des écoles primaires ou des garderies et les personnes souffrant de certaines affections préexistantes.
- Et enfin Le troisième groupe de personnes, pour lequel une priorité plus élevée s'applique, qui comprend par exemple les personnes de plus de 60 ans, les personnes qui travaillent dans certaines professions liées au système.

Ici aussi le domaine de la culture est touché, les musées, les salles de concerts, opéras, théâtres restent fermés jusqu'au 7 mars, date de la prochaine prise de décision.

## Vu de Tenerife *par Agathe*



■ Je m'appelle Agathe et je suis actuellement des études de kinésithérapie sur l'île de Tenerife, une île magnifique de l'archipel des Canaries où malheureusement le COVID est également présent.

Nous avons donc différentes mesures qui ont été prises par les autorités pour lutter contre la pandémie comme une prise de température à chaque entrée dans l'université ou de certains commerces. La désinfection des mains est systématique dans tous les lieux où l'on se rend. Et enfin, le port du masque est obligatoire dès que l'on sort de son domicile, que ce soit en extérieur ou en intérieur, et ceci sur toute l'île.

J'assiste aux cours à l'université en présentiel obligatoirement pour toutes les pratiques médicales. Pour les cours théoriques, j'alterne virtuel et présentiel une semaine sur deux.

Ces mesures strictes nous permettent d'avoir très peu de cas sur l'île comparé à la péninsule espagnole, et donc, à condition de respecter la jauge de 6 personnes, de pouvoir encore profiter de l'ouverture des plages, des restaurants et bars autant le midi que le soir jusqu'au couvre feu à 23 heures.





## Vu de Flandre par Francine

■ Notre ville, Geel, située en Flandre, à 35 km d'Anvers, avec presque 40 000 habitants, est confrontée, comme partout ailleurs, à une deuxième crise Covid majeure.

Fin octobre, le Gouvernement belge a décidé de fermer les « magasins non essentiels », les cafés, les brasseries, les restaurants, les centres de sport et de fitness, les musées, les théâtres, les cinémas, les églises, les maisons de repos etc... une liste longue comme un jour sans fin ! Le télétravail est devenu obligatoire et même les écoles ont dû fermer leurs portes pendant 15 jours, fermeture prolongée pour les lycées et les universités.

A Geel, l'école supérieure Thomas More- KU Leuven est restée portes closes pour 4500 étudiants qui suivent leurs cours par vidéo et ne peuvent plus faire

autre chose qu'étudier, seuls et isolés dans leur chambre...

Nous avons le droit d'avoir des contacts avec une seule personne. A l'extérieur, nous pouvons nous promener à 4 maximum. Le couvre-feu dure de minuit à 6 heures du matin. Les enterrements se déroulent avec 15 personnes maximum, (avec port du masque, ventilation et distanciation de 1,50 m). En cas d'infraction à tous ces règlements, les contraventions vont de 250 euros à 6000 euros !

Ces règlements très sévères ont des répercussions importantes dans notre quartier habituellement très dynamique. Depuis septembre, aucune visite ou fête avec les voisins, nos amis, la famille, ni aucune possibilité d'organiser des anniversaires, des mariages, des baptêmes, nous n'avons pas pu fêter Noël ni le Nouvel An. Nous aurons donc beaucoup de fêtes à rattraper en 2021 et j'espère que je pourrai prochainement reprendre les cours de gym, de salsa et de tennis !

Comment avons-nous pu passer tous ces jours gris et monotones en restant positifs ? Heureusement, nous pouvions nous déplacer en Belgique, sans limitation de distance. J'ai pris parfois

le train pour aller jusqu'à la Mer du Nord. Les wagons étaient vides.

Grâce au téléphone, WhatsApp, Facebook, j'ai pu avoir des contacts virtuels avec nos amis et la famille. Guy a lu tous les livres que nous avons achetés. Et entre autres occupations, j'ai cuisiné, nettoyé à fond toutes les armoires de la maison, fait du jardinage, gardé mon petit-fils, tricoté, visité ma mère à l'hôpital quand elle s'est cassé la hanche... Et puis, j'ai pris mes bottes pour aller marcher dans la campagne dans les villages autour de Geel plusieurs fois par semaine en compagnie de quelques personnes. J'ai même pu jouer au tennis en plein air grâce aux températures exceptionnellement douces en novembre et décembre.

Début décembre, nous avons eu le bonheur de la naissance d'un deuxième petit-fils, Roan. Pourtant, Mamie et Papy ont dû attendre 6 semaines avant de rencontrer le bébé... et avec le masque et sans bisous !

A présent, c'est l'euphorie car les coiffeurs belges ont pu enfin rouvrir leurs salons, le 13 février. Après 120 jours, les clients étaient contents d'abandonner leur « coiffure-Corona » !

En attendant notre première vaccination, début mars, et une deuxième fin mars, nous espérons pouvoir passer les prochaines vacances après-Corona à Haimps ! Mais il nous faut encore de la patience pour avoir le droit de sortir du « Pays plat » et d'entrer en France.

Hierbij vele vriendelijke groeten uit Geel aan Haimps

Témoignage de Francine recueilli  
par Odile FOUCHET





## Vu de Belgique

par Piet



L'année 2020 avait commencé comme les autres années : on s'est câlinés, on s'est donné des bisous. Pourtant, la télé avait parlé d'un nouveau virus... Mais Wuhan, c'est tellement loin ! Et la première page d'une histoire qu'on ne croyait possible que dans un film de science-fiction venait d'être écrite. Les restrictions de déplacements, les EHPADS fermés, la panique dans les hôpitaux, le manque de masques... Notre stock stratégique de masques étant considéré comme périmé avait été détruit sans être remplacé. On a cherché des responsables mais ce problème était le même partout. On avait oublié comme nous étions dépendants de la Chine, même pour les produits les plus essentiels...

Quand on est dans la misère, on a tendance de se réjouir de voir celui qui a encore moins de chance. Les Allemands appellent cela « Schadenfreude », la joie maligne. On se console à l'idée qu'ailleurs, les chiffres sont moins bons, que les vaccinations y avancent moins bien, que

nos écoles sont encore ouvertes, que nos magasins sont encore ouverts, que tel ou tel premier ministre ou président a attrapé le virus... Ne sommes-nous pas tous dans le même bateau dont, à terme, personne ne sortira avant les autres ?

Les choses changent très vite. En avril 2020, la Belgique suivait de près l'Espagne comme pays le plus touché. Fin février 2021, c'est tout-à-fait le contraire. Combien de temps pourra-t-on encore éviter une troisième vague ?

Tout espoir réside dans les vaccins. L'usine de Pfizer où l'on produit des vaccins pour le monde entier, se trouve à moins de 10 km de chez nous. J'y ai travaillé à l'époque où j'étais étudiant. Le vaccin de Johnson & Johnson a été développé par Janssen Pharmaceutica, à 30 minutes de chez nous. Et, nous attendons, comme tant d'autres, de pouvoir être vaccinés !...

*Témoignage de Piet recueilli par  
Odile FOUCHET*

## Vu de la frontière franco-belge

par Evelyne et Christian

Qu'est-ce qu'un confinement quand on habite aux portes de la France et de la Belgique, passant habituellement d'un pays à l'autre quasi chaque jour ?

Aux mesures et gestes barrières, nous avons subi (et subissons encore) le retour d'une FRONTIÈRE : la vraie, celle qui INTERDIT le passage (barrières et blocs de béton : oui ! oui !) et le cortège des contrôles, des interdictions, des papiers à présenter (attention à avoir pré rempli les bons !) et des amendes (135 euros pour la France, 250 euros pour la Belgique).

Coupés du monde : retour 30 ans en arrière !

En Belgique, nos contacts « rapprochés » sont autorisés à 1 personne PAR FOYER, depuis le 3 novembre 2020. Qui voir ? Qui choisir ? Nous avons opté pour Mme Télévision : très respectueuse des gestes barrières (les journalistes du JT portent le masque) et des heures de couvre-feu...

Donc coupés du monde ET coupés des autres : un retour d'au moins 40 ans en arrière !

Très curieux, nous avons suivi attentivement les conférences de presse françaises et belges. Et après chaque égrenage des chiffres, des 2 côtés, nous avons reçu l'assurance que le pays faisait mieux que ses voisins... QUE DEMANDER DE PLUS ? De part et d'autre de la frontière, nous étions les meilleurs ! Concentrés sur notre bulle, nous avons retrouvé le chemin du grenier (ola ! Que de cartons !), de notre remise (quel bazar !) et de notre cave (avec quelques belles surprises !).



Nous avons redécouvert aussi un chemin oublié, une ruelle abandonnée : le quartier a repris des couleurs ! Bref, une vie rétrécie, réduite à la portée de nos jambes : quand je vous disais 30 ou 40 ans en arrière...

Vite, élargir notre horizon, retrouver des échanges avec nos proches, notre famille et nos amis ! A bientôt.....?

Evelyne et Christian Marchal.

# Comment diminuer le volume des sacs jaunes ?

**C'est une question que nous nous posons de façon plus urgente depuis le changement d'organisation de la collecte de nos déchets à Haimps.**

La situation diffère selon les endroits. Dans certains lieux, les bacs collecteurs débordent juste après le passage du camion alors que 100 mètres plus loin, les bacs sont à moitié vides...

Nous vous rappelons donc quelques-unes des précisions que nous avons largement diffusées bien avant la mise en place des bacs dans notre village :

- L'emplacement des bacs reste provisoire pendant un an pour permettre d'observer les usages et les besoins spécifiques et de procéder ensuite à des modifications.

A ce propos, toute suggestion est la bienvenue (et toute critique non accompagnée d'une suggestion est inutile).

- Si le bac le plus proche de chez vous déborde, il est conseillé de faire quelques pas supplémentaires pour aller vider votre poubelle dans l'un des bacs situés un peu plus loin... la marche est bonne pour la santé.

Lorsque les emplacements et le nombre de bacs auront été ex-

périmentés (et modifiés si nécessaire), la municipalité procédera à leur habillage pour camoufler leur présence le mieux possible. La bonne volonté et la responsabilisation de tous est indispensable pour que le problème posé par la surproduction de déchets diminue.

Pour ce faire, quelques petits changements de comportement, à la portée de chacun, contribueront à la diminution du volume des sacs jaunes.

## **Et pour commencer, et si vous renoncez aux bouteilles d'eau en plastique ?**

L'eau du robinet est potable mais si vous trouvez qu'elle a un goût désagréable, voici deux moyens de le supprimer :

**1-** Procurez-vous une carafe avec filtre (on en trouve partout, même à Inter !)

ou

**2-** Procurez-vous des perles en céramique (en magasins spécialisés ou par internet). Remplissez d'eau une bouteille ou une carafe en verre, déposez les perles au fond. Il faut attendre environ 30 minutes avant de boire l'eau. C'est la solution la moins onéreuse car les perles peuvent servir indéfiniment.

*Odile FOUCHET*



# Autre suggestion :

## faites vous-mêmes votre lessive à très bas prix

Achetez un sac de savon de Marseille en paillettes, un paquet de cristaux de soude et un paquet de bicarbonate de soude (vous trouverez ces ingrédients au marché de Haimps chez Mik'a vrak).

*Peur le sabon en paillettes, le bicarbounate de soude et les cristaux de soude (prévouère ine poche peur zou saquer d'dans), on peut zou teurver cheu Mik'a vrak qu'é peursent su l'marché d'Hains tous les vendeurdi. I s' s'fra in pyaisi d' vous sarvi.*

### INGRÉDIENTS :

- 2 l d'eau
- 100 gr de savon de Marseille en paillettes
- 150 gr de cristaux de soude
- 6 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- De l'huile essentielle (lavande, citron, tea tree...)



**1** Faire bouillir 1 l d'eau et verser le savon, laisser à feu doux 5 à 10 minutes.

*Fare bouillir 1 lite d'ève et veurser d'dans le sabon en paillettes. Laisser thieure à p'tit feux 5 à 10 mn.*



**2** Dans un récipient à côté, ajouter 300 ml d'eau bouillie sur les cristaux de soude.

*A coûté, dans n'in' aute pyat, ajhouter 300 ml d'ève bouillu su les cristaux de soude.*



**3** Quand le mélange a refroidi, ajouter le bicarbonate, les cristaux de soude dilués et les 700 ml d'eau froide. Mixer le tout.

*Thiand l' mélanghe a refeurdi, ajhouter le bicarbounate de soude, les cristaux de soude dépéssési et 700 ml d'ève frède. En fare ine bouillie.*



**4** Ajouter les huiles essentielles et laisser reposer plusieurs jours.

*Ajhouter 10 gouttes d'heules essentielles de vout' choués (lavande peur exempye) et zou lasser repouser deux ou troués jhors.*



*Mais o fait pàs tout ! Emprès, o fo trier et mette les gueneuilles dans la veuse à laver si à l'é pas queurvé à f'rat tout à voute pyace.*

*Mais o y at ine aute façon d'fare la bughée, o l'é d'aller au bord dau Briou avec dau sabon, vout' beurouette, vout' repouse gh'neuil en boués avec son coussin peur pas s'mâcher la palette dau gh'neuil et vout' battouère et là, o s'ra aute chouse, vous peurrez gassouiller dans l'ève et o vous f'ra d' l'exarcice pusse qu'o y at pu de ghym' ni d'piscine en c'moument.*

*Asteur o y a pu qu'à... et avec thielle nouviâte lessive, vous allez fare des écounoumies et o s'ra bon peur la pyanète.*

*Boune bughée !*

*Recette de Géraldine Marchal et Nadia André*



sonne et qui était au moins à 20 mètres du ruisseau. Une erreur est toujours possible, mais l'honnêteté aurait voulu qu'on voit les propriétaires pour s'excuser et peut-être aussi, participer aux frais de vétérinaire.

A une période où on parle beaucoup du bien-être animal, on est en plein dans le sujet.

Peut-être n'est-il pas trop tard pour venir se présenter et montrer son courage !!!

## La pêche au gros...

Depuis le 13 mars la pêche à la truite est ouverte et nos pêcheurs s'en donnent à cœur joie au fil du Briou. On sait que chasseurs ou pêcheurs, c'est à celui qui fera la plus belle prise !

Eh bien ! on peut dire que cette

année il y en a un qui a battu tous les records car, faute de truites, il a ferré une belle brebis en lui plantant son hameçon dans l'œil.

Brebis qui broutait gentiment dans son pré, qui ne gênait per-



## PHIL'O

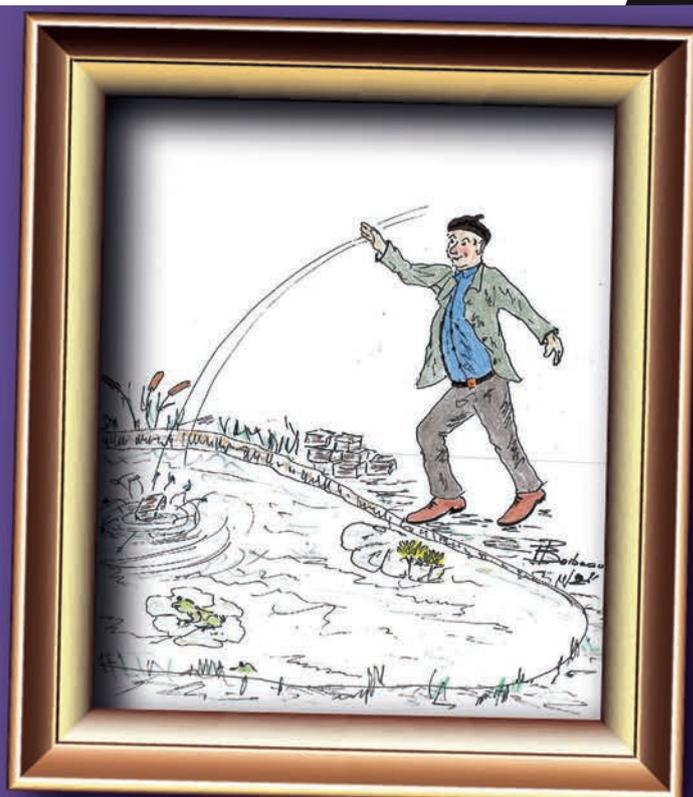
L'association des malfaiteurs hainpsois vous propose

## Une expression française à deviner...

Philippe au dessin

Odile à la conception

▶ La réponse du numéro précédent :  
« Pisser dans un violon ».





## Bibliothèque

Notre bibliothèque fonctionne normalement sauf pour les animations, à l'instar des associations... Comme chacun, nous espérons pouvoir reprendre ces activités proposées aux adultes comme aux enfants depuis quelques années (Dic'thé, Origami, point de croix, expositions, etc.).

En attendant la levée de l'interdiction des activités « non essentielles » (!?), nous poursuivons néanmoins notre mission d'éveil et de sensibilisation à la lecture auprès des enfants : le premier lundi de chaque mois, les classes de Haimps sont accueillies à la bibliothèque et les classes de Sonnac ont droit à une séance de kamishibai tous les mois.

Les tarifs ont été légèrement réajustés : 6 euros (gratuit pour les enfants) pour les habitants de la commune et 11 euros pour les personnes de l'extérieur, sauf Sonnac et Brie. C'est le moment de régler la cotisation ! Rappel des horaires : le lundi de 15h à 17h et le mercredi de 16h à 17h45 pendant cette période de couvre-feu.

Les bénévoles profitent de ce temps sans animation pour procéder à un inventaire complet du fonds de notre bibliothèque. Elles souhaiteraient que ce travail long et fastidieux puisse déboucher sur l'acquisition d'un logiciel leur permettant de supprimer les écritures et la paperasse, de mieux gérer les mouvements et de faire des statistiques. On vit d'espoir !...

## Les arbres font la santé du monde

**« Les forêts précèdent les hommes, le désert les suit ». Chateaubriand**

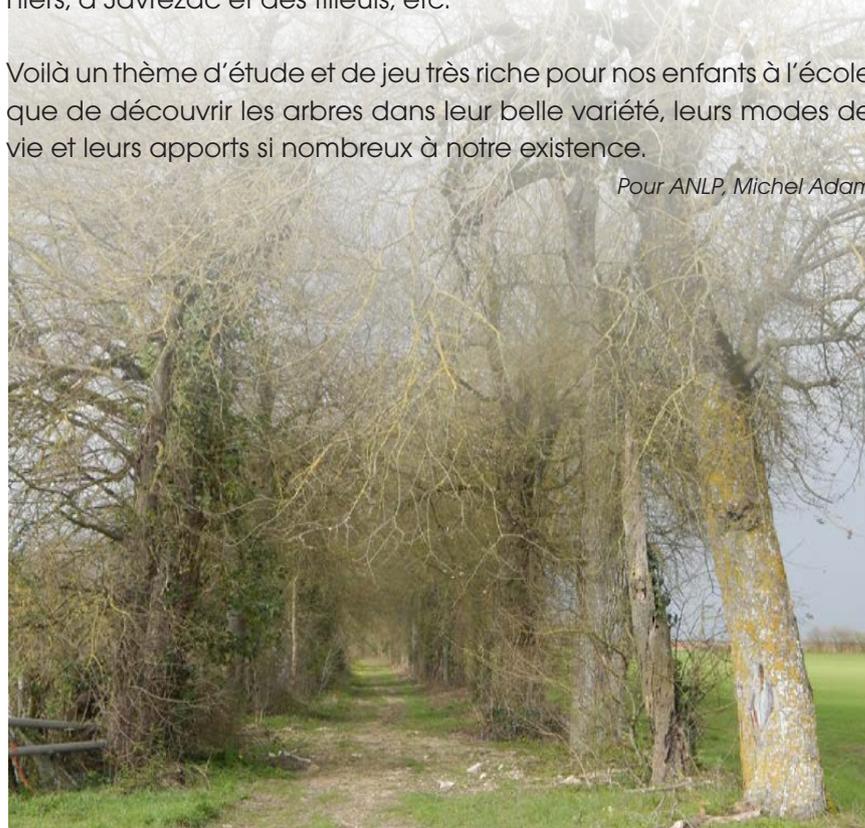
Les arbres sont précieux. Ils nous apportent leur beauté, leur ombrage car les temps qui viennent seront de plus en plus chauds hélas : on nous annonce des étés toujours plus caniculaires dus au réchauffement climatique. Ils nous apportent leur bois pour construire tant de choses utiles – meubles, bois de chauffage, etc. mais aussi le maintien de l'eau dans le sol par leurs racines assoiffées, l'empêchant d'aller trop vite gonfler les rivières comme en ce mois de février.

Célébrons leurs mystères et leurs multiples contributions à l'identité saintongeaise avec ses chênes verts, ses châtaigniers, ses érables, ses tilleuls, ses charmes, ses aulnes glutineux (les vergnes), ses frênes, ses chênes pédonculés ou sessiles, ses cormiers pas tous disparus... Le Livret n° 8 de notre association ANLP « Arbres remarquables en vallée de l'Antenne » déjà réédité une fois, les répertorie et les met en valeur.

La vallée de l'Antenne en est encore abondamment pourvue, tant que des abattages stupides et inconscients ne la défigurent. On y trouve au hasard d'un chemin de très belles allées d'arbres que les habitants ont planté il y a souvent longtemps. C'est le cas à Fresneau avec cette très belle allée d'érables dits de Montpellier, qu'on appelle ici les « trois doigts » ... mais aussi à Brizambourg et Cognac avec des platanes, à Bardon (Courcerac) pour les marronniers, à Javrezac et des tilleuls, etc.

Voilà un thème d'étude et de jeu très riche pour nos enfants à l'école que de découvrir les arbres dans leur belle variété, leurs modes de vie et leurs apports si nombreux à notre existence.

*Pour ANLP, Michel Adam*



Allée d'érables dits de Montpellier à Fresneau

## AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

**Après le mois de mars et l'arrivée du printemps, notre activité « chasse » proprement dite va être mise en sommeil.**

C'est l'heure des bilans. Chaque chasseur doit redonner ses différents carnets de prélèvements : lièvres, bécasses et autres gibiers. Ainsi on peut faire le point entre ce qui a été lâché et ce qui a été prélevé. On compare

propriétaires) nous attribue les braccets pour la saison à venir.

Cette année si on voyait moins de chevreuils en début de saison, on s'est aperçu qu'en fin de campagne ils étaient autant, voir plus nombreux.

Pour parler des battues, il faut rappeler qu'elles sont organisées avec l'accord de la Fédération. Elles obéissent à certaines règles et les gardes Fédéraux sont vigilants sur l'application de celles-ci. Ainsi, le 13 décembre lors d'une battue au bois de la Chapelle

battues dûment rempli ; correspondance des numéros de poste attribués à chacun.

Tout étant en règle, ils ont remercié et félicité le président et sont repartis pour contrôler d'autres ACCA.

Cette année nous pensons que comme l'an passé, nos repas ne pourront avoir lieu, aussi au cours de cet hiver nous avons fait du pâté de chevreuil que nous avons distribué aux chasseurs et aux propriétaires.

Dans quelques jours, c'est du pâté de sanglier que nous cuisinerons et distribuerons.

Une saison se termine, une autre se prépare.



Contrôle lors de la battue au sanglier

aux résultats des années précédentes, cela nous aide dans la gestion de la prochaine campagne.

Il en est de même pour ce qui est du grand gibier (chevreuils, sangliers). Chaque AICA ou ACCA envoie son bilan à la Fédération et c'est elle qui en fonction des données reçues et des dégâts occasionnés par ceux-ci (donc des indemnités à verser aux pro-

Saint-Claire, nos chasseurs ont vu arriver le directeur de la Fédération accompagné de deux gardes fédéraux et de six gendarmes de Saint-Jean d'Angély dont le capitaine en personne.

Ils ont procédé aux vérifications suivantes : port du masque ; autorisation de déplacement ; permis de chasser ; assurance chasse de chacun ; registre des



## FET'ARTS

Les circonstances actuelles ne nous permettent toujours pas de réaliser nos projets. Ce fut le cas du concert qui aurait dû se dérouler dans notre église au mois de mars avec la chorale CAPELLA.

Nous espérons que les restrictions concernant les manifestations culturelles s'allégeront en temps suffisant pour organiser nos soirées musicales de juillet avec les groupes SAMIADE et SWING VANDALS.

# AU FIL DU BRIOU

## Mémoire vivante

Le mois de mars est celui du printemps des poètes. Les poètes ont su depuis très longtemps avec talent décrire la beauté des fleurs. Un auteur originaire du secteur de Matha, Monsieur Ludovic Charpentier a écrit en 1883 ce beau poème intitulé FRITILLARIA MELEAGRIS (fritillaire pintade). On peut encore admirer aujourd'hui cette fleur protégée dans certains secteurs, le long du Briou, mais aussi le long d'autres rivières bien entendu.



Au bord du Brioux, fleur, on te voit naître  
 Sur les verts gazons que baignent les eaux;  
 A chaque printemps l'on t'y voit paraître,  
 Quand sur leurs doux nids chantent les oiseaux.  
 Sous le frais zéphir, la tête qui tremble,  
 Découpée en urne à mes yeux ressemble,  
 A celle qu'enfant mon cœur tant aima :  
 ...

oui, plante des près, à fleur panachée  
 En petits carreaux de rouge et de blanc,  
 Quand je vois briller ton urne tachée  
 Sur son vert support toujours chancelant,  
 Tu me fais penser à ma bien aimée,  
 ...

Brioux s'écrivait avec un x à cette époque.



## Club de lecture

Plusieurs livres sont en cours de lecture, La petite fille de monsieur Linh (auteur Philippe Claudel), La leçon de ténèbres (Léonore Récondo), Le café du pauvre (Alphonse Boudard).

Avec les beaux jours qui arrivent, nous devrions pouvoir nous réunir dehors en respectant les règles sanitaires. Nous pourrions ainsi faire perdurer nos causeries.

## Assemblée générale Ordinaire

Les ordonnances prises en application de la loi d'urgence covid 19 précisent notamment que même durant la crise sanitaire, les associations doivent tenir leur assemblée générale conformément à ce qui est prévu dans leurs statuts. Ces ordonnances permettent notamment depuis le 03 décembre 2020 d'avoir recours à une consultation écrite des membres. Nous avons opté pour cette méthode. L'assemblée générale s'est déroulée le mercredi 24 mars.

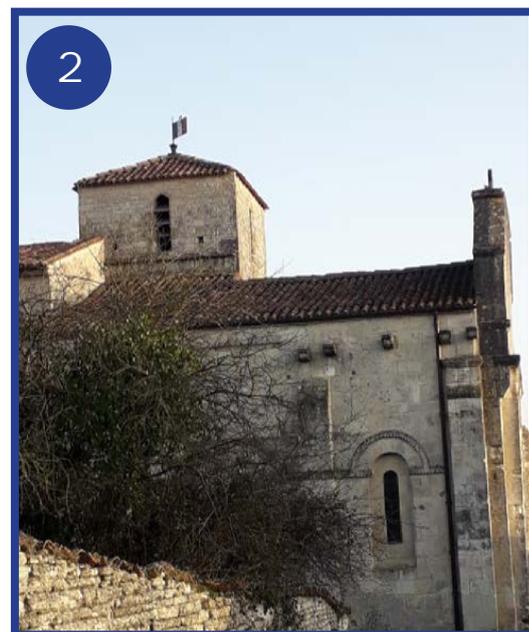
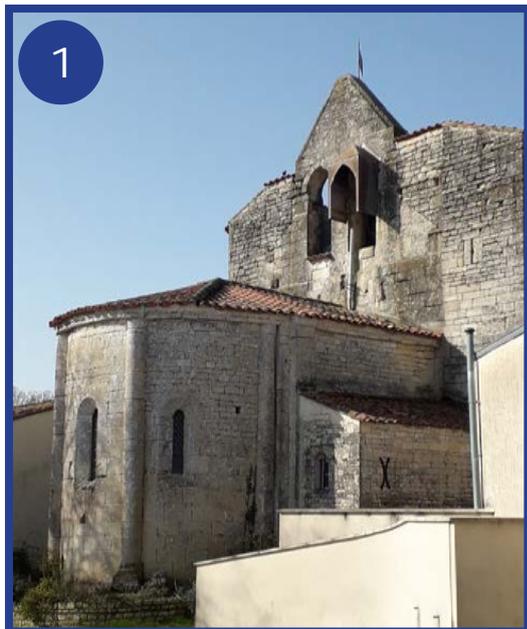
Nous avons la volonté de continuer à proposer des activités, mais pour moi, la priorité des priorités est d'abord de sortir de cette crise sanitaire en bonne santé physique et mentale.

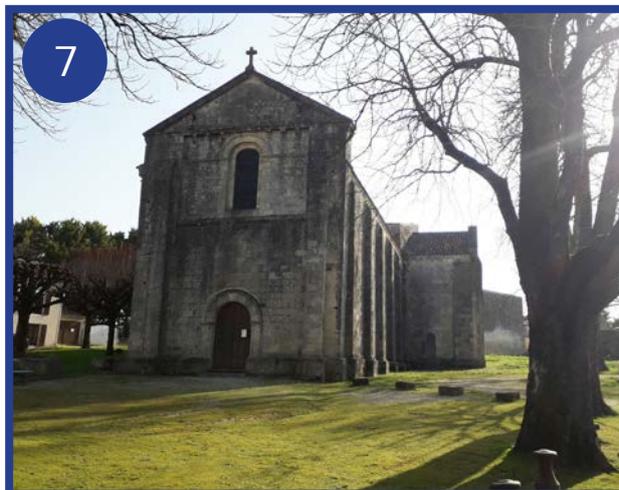
Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur notre association, je suis à votre disposition pour vous renseigner. Mon numéro de téléphone est le 06 20 69 68 60

Le président  
 JY Porcheron

# Reconnaissez-vous les édifices de nos villages voisins ? *(jusqu'à 15 kms)*

C'est peut-être l'occasion de faire une ou plusieurs balades dans la région ! Le beau temps revient.





Les réponses dans le prochain numéro.

*Page jeux proposée par Géraldine Marchal*

## Solutions du dernier numéro

### Mots croisés

- 1 DÉSINFECTION
- 2 CORONAVIRUS
- 3 ANNIE CORDY
- 4 MARADONA
- 5 ÉLECTIONS
- 6 CHLOROQUINE
- 7 HÔPITAUX
- 8 JEUX OLYMPIQUES
- 9 TRUMP
- 10 CONFINEMENT
- 11 TOUR DE France
- 12 CHRISTOPHE
- 13 SAMUEL PATY
- 14 BREXIT
- 15 SEAN CONNERY

### Les 16 mots à trouver

- AMITIÉ
- ESPÉRANCE
- LIBERTÉ
- PROMENADE
- PRÉSENTIEL
- SÉCURITÉ
- SANTÉ
- AMOUR
- FAMILLE
- PLAGE
- PROSPÉRITÉ
- RETRouvAILLES
- SKI
- VACCIN
- VACANCES
- VOYAGES

**L'An deux mil vingt, le 3 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle des fêtes municipale, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2020.**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET,  
Jennifer GABEAUD,  
Fabienne GODIN,  
Géraldine MARCHAL,  
Aurélie GOGUET,  
Mrs Alain RULLAND,  
Christophe COMTE,  
Frédéric DERAZE,  
Thierry GOUJEAUD

**Excusés :**

Mme Océane ROUSSELLE,  
Mr Pascal BEZIAUD

**Secrétaire de séance :**

Mme Jennifer GABEAUD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien président de la République. Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquels nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation, 16 rue du Commerce,
- Une maison d'habitation, 4 rue de la Brûlerie.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

### INDEMNITÉS BUDGET AU COMPTABLE

Monsieur le Maire rappelle que comme annoncé en début d'année, l'attribution de conseil aux comptables a été supprimée par arrêté le 20/08/2020.

Toutefois, seule l'indemnité de conseil a été supprimée, l'indemnité budget reste donc en vigueur. Pour les communes qui ne disposent pas d'une secrétaire à temps complet, elle s'élève à 30,49 €. Si nous décidons de la

verser, une délibération reste nécessaire pour son versement. Après discussion, le Conseil, à l'unanimité décide que soit versée l'indemnité budget.

### RENOUVELLEMENT DE LA CLÉ DOCUSIGN

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Une convention a été signée avec SOLURIS ACTES (via DOCUSIGN) en 2018 pour une durée de 3 ans. La convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire demande que la commune renouvelle cette convention et qu'il soit autorisé à la signer. Après discussion, le Conseil, à l'unanimité décide de renouveler la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 2 FINANCES

### DM ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS

Nous avons inscrit au budget, en investissement, la somme de 3 000 € dans le cadre de l'acquisition de rideaux pour la mairie. La facture de l'entreprise Firmin s'élevant à 3 192 €, il manque 192 €. Aussi, Monsieur le Maire propose que soit pris 192 € sur le chapitre Bâtiments en fonctionnement pour les mettre sur l'opération Achat de matériels divers en investissement.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité donne son accord.

### DM ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Nous avons inscrit au budget, en investissement, la somme de 2 150 € dans le cadre de l'acquisition de deux ordinateurs pour la mairie. Nous avons réglé la somme de 1 757 € pour le PC du secrétariat et il reste à régler la facture du portable auquel a été ajouté l'acquisition du pack office pour un montant de 1 539 €. Il manque donc 1 136,60 €. Aussi, Monsieur le Maire propose que soit pris 1 140 € sur le chapitre Bâtiments en fonctionnement pour les mettre sur l'opération Achat de matériel informatique en investissement.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité donne son accord.

## AMORTISSEMENT SUBVENTION TRAVAUX PLUVIAL DE LA RD321E7

Suite aux travaux faits par le département en 2018, la participation de la commune s'élevait à 5 838,01 €. Madame la comptable nous demande d'amortir cette somme sur quatre ans et pour cela il faut que nous prenions une délibération.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité donne son accord.

## 3 VOIRIE

### DEMANDE DE SAMUEL CHAUVET

Monsieur le Maire laisse la parole à Odile FOUCHET qui a rencontré Monsieur CHAUVET. Ce dernier, demande que leur devant de porte, qui est la propriété de la commune, soit réhabilité. Aucuns travaux n'ont été effectués depuis 17 ans et les caniveaux sont particulièrement endommagés. Il propose de

faire lui-même ces travaux dans la mesure où la commune prendrait à sa charge les matériaux. Après discussion, le Conseil propose d'organiser une rencontre avec Monsieur CHAUVET pour faire le point sur les travaux envisagés et donne son accord de principe par 6 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

### BILAN DE L'OPÉRATION D'ÉLAGAGE

Monsieur le Maire laisse la parole à Christophe COMTE qui a fait le bilan de l'opération d'élagage qui a eu lieu au mois de novembre. La Sarl MIJON a fait environ 16 kms d'élagage de haies et de palisses pour la somme 4 810,00 € HT.

## 4 ENVIRONNEMENT

### RAMASSAGE EN BACS COLLECTIFS DES OM

Monsieur le Maire laisse la parole à Jennifer GABEAUD qui a pris en charge ce dossier. Elle informe le Conseil que suite à l'accord donné par ce dernier, Christophe COMTE et Monsieur le Maire ont fait le tour des emplacements prévus afin de voir les travaux de stabilisation nécessaires. Ces derniers ont été faits par l'agent technique. D'autre part, les tournées ayant

déjà été validées pour 2021, nous n'aurons qu'un passage toutes les deux semaines pour les poches jaunes.

Monsieur MORILLON de CYCLAD viendra lundi 7 décembre pour valider les emplacements et prévoir la mise en place des bacs avant le 1er janvier 2021.

### VENTE DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu une proposition de Mr Joachim

Nivet, bucheron, pour l'achat des peupliers se trouvant sur le chemin blanc à la fontaine sur les parcelles ZW48 et ZW47. Son offre s'élève à 2 000 €. Compte tenu de l'âge de ces peupliers le Conseil décide d'accepter la proposition.

Une solution de remplacement (peupliers ou autres essences) sera étudiée pour la replantation de ces deux parcelles.

## 5 VIE SCOLAIRE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 05/11/2020

Jennifer GABEAUD fait le compte rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu en visio-conférence.

Après avoir présenté le nouveau protocole sanitaire, Madame GOICHON a donné les résultats des élections des représentants des parents d'élèves qui ont eu lieu le 9

octobre. Le taux de participation à Sonnac était de 63% et à Haimps de 76%.

Un point a ensuite été fait sur les effectifs qui sont de 81 élèves.

Le règlement intérieur a été adopté et les directrices d'école ont fait le bilan financier des coopératives scolaires. En ce qui concerne les demandes de travaux, Mme GOICHON demande qu'une véri-

fication des portes de classe (porte du couloir pour les CE et porte de secours pour les CM) soit faite. Elle souhaiterait également qu'un banc supplémentaire soit mis en place dans la cour.

Avant la clôture de la réunion chaque enseignante présente son projet de classe.

## 6 ANIMATION

### PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION « NOEL DES ENFANTS »

Odile FOUCHET rappelle que la fête de Noël cette année devait prendre la forme d'une boum avec musique, danses, et bien entendu, un goûter avec distribution

de cadeaux par le père Noël. La Covid a de nouveau tout chamboulé, il a fallu s'adapter à la situation et faire preuve d'imagination. Finalement cette manifestation aura lieu le dimanche 13 décembre, dans la cour de l'école

qui aura été préalablement décorée et aménagée. Les familles inscrites seront convoquées toutes les quinze minutes pour que les enfants, après avoir été pris en photo avec le Père Noël, reçoivent leur cadeau et un goûter familial.

## 7 COMMUNICATION

### PRÉSENTATION DES ÉCHOS DU PAYS N° 169

Odile FOUCHET présente le prochain numéro de notre bulletin municipal. Au mois de janvier notre journal communal se transforme à nouveau. En mars 2014 il

était composé de 30 pages en noir et blanc, puis en juillet 2018 il est passé à 40 pages en couleur. La commission a vu l'arrivée d'une personne ayant des compétences dans le domaine de la communication et nous avons

donc décidé de revoir la mise en page du bulletin municipal. Odile FOUCHET rappelle que pour compléter sa communication, la commune dispose d'un site internet et d'une page facebook.

## 8 QUESTIONS DIVERSES

### RECENSEMENT

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

### ANTENNES RELAIS

Free MOBILE : Nous avons été informés par lettre recommandée, qu'en décembre 2020 il y aurait sur cette installation la mise en service du partage 4G/5G. Cette introduction n'implique aucune modification de l'installation, elle repose sur un partage entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquence 700 MHz déjà déployée sur ce site.

ORANGE : Le bail a été signé par Orange le 23 novembre, date à laquelle nous avons reçu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable à l'installation. A cette même date nous avons retourné l'avis favorable à la demande de raccordement au

réseau public.

### PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contacté Mr Redon d'Energie TEAM pour savoir où en est le dossier.

Il n'y a toujours pas de date fixée pour le recours des 5 requérants, le délai maximum est de 24 mois ce qui nous repousse en juillet 2022.

D'autre part, ils sont toujours dans l'attente du retour de la Préfecture à propos de la modification de la hauteur des éoliennes.

### TRAVAUX POUR L'ARRIVÉE DE LA FIBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un contact a été pris avec Mr Leclercq, directeur général de Charente Très Haut Débit, pour évoquer les travaux faits sans autorisation et du défoncement du chemin de la Métairie. Il voit pour une réfection de chaussée chemin de la Métairie

et il viendra à Haimps lors de son prochain passage sur le canton de Matha (avant la fin de l'année).

La fibre devrait être opérationnelle au premier trimestre 2021, probablement en février.

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Mr Hubert du SDEER a été à nouveau relancé pour avoir au moins le chiffrage de la première tranche dans les plus brefs délais.

## FIN DE SÉANCE : 22H15



L'An deux mil vingt et un, le 18 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle des fêtes municipale, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2021.**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET, Jennifer GABEAUD, Fabienne GODIN, Géraldine MARCHAL, Aurélie GOGUET, Mrs Alain RULLAND, Christophe COMTE, Frédérick DERAZE, Pascal BEZIAUD, Thierry GOUJEAUD.

**Excusés :**

Mme Océane ROUSSELLE.

**Procuration :**

Mme Océane ROUSSELLE a donné pouvoir à Mr Thierry GOUJEAUD.

**Secrétaire de séance :**

Mr Alain RULLAND

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**DROIT DE PRÉEMPTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquels nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation, 19 chemin des Lichères,
- Une maison d'habitation, 24 rue du Palmier.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

**TARIFS SALLE MUNICIPAL, BIBLIOTHÈQUE, CIMETIÈRE**

Dans le cadre de la revalorisation des tarifs municipaux, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte les tarifs suivants, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Salle municipale	Résident commune	Hors commune
Petite salle (48 h)	45 €	80 €
Grande salle (48 h)	105 €	250 €

Pour ce qui est de la location du matériel (hors salle municipale), les tarifs restent inchangés.

Bibliothèque	Résident commune	Hors commune
Adhésion	6 €	11 €

Les tarifs des concessions en terre et en colombarium au cimetière ne sont pas modifiés.

**LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE**

Suite à la formation en visioconférence suivie par Monsieur le Maire et sa première adjointe, nous avons reçu un devis de SOLURIS. Ce dernier s'élève à 10 160,30 € pour le logiciel « marbre », le relevé topographique du cimetière, l'installation et la formation, la scannérisation de tous les documents et

la maintenance annuelle.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

**ADRESSAGE**

**IMPASSE DU PORCHE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Jusqu'à ce jour, l'immeuble situé sur la parcelle C1254 était localisé à la même adresse que l'immeuble situé sur la parcelle C1253. Ces deux parcelles ayant aujourd'hui deux propriétaires différents, il convient de donner une nouvelle numérotation à l'immeuble situé sur la parcelle C1254. Aussi il est proposé au Conseil municipal que cet immeuble soit localisé au 2 impasse du Porche.

Le Conseil, à l'unanimité approuve cette proposition.

**CLECT : DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT**

Conformément au modèle de délibération fourni par Vals de Saintonge Communauté, nous avons indiqué sur la délibération prise le 21 septembre 2020 qu'était nommé Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la commune de Haimps à la CLECT.

Il s'avère que finalement il faut désigner nominativement le suppléant. Après appel à candidature, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain RULLAND suppléant.

**REPLACEMENT DU COFFRET DE COMMANDE HA-AR-3**

Suite à un dépannage sur le canélabre HA3, rue de la Garenne,

il s'avère qu'il faut remplacer le coffret de commande qui est vétuste.

Le coût total s'élève à 597,70 € et le total restant à la charge de la commune à 337,77 €

Le Conseil donne son accord.

## 2 VIE SCOLAIRE

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS**

Considérant la nécessité de mettre en application la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le comité syndical du 10 décembre a adopté la modification des statuts du SIVOS HAIMPSONNAC.

La principale modification concerne la composition du comité syndical puisqu'il ne peut plus

y avoir ni de représentants des parents d'élèves, ni de représentants des enseignants.

Les statuts ont été adoptés par 7 voix POUR et 4 voix CONTRE (les représentants des parents d'élèves), et ils sont donc soumis à notre approbation.

Après discussion, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts.

### **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SIVOS**

Compte-tenu de l'approbation des nouveaux statuts du SIVOS, nous devons désigner 4 délégués titulaires (dont le Maire) et deux suppléants. Après appel à candidature, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires : Mr Thierry GOUJEAUD, Mmes Aurélie GOUJEUET, Géraldine MARCHAL, Océane ROUSSELLE.

Déléguées suppléantes : Mmes Odile FOUCHET et Jennifer GABEAUD.

## 3 NOUVELLES TECHNOLOGIES

### **COLLECTE DES MOBILES USAGERS**

Monsieur le Maire expose qu'un partenariat a été signé entre Orange et l'association des Maires de la Charente-Maritime pour une action solidaire visant un programme de recyclage des mobiles sur notre département.

Le traitement des mobiles est assuré par les Ateliers du bocage, entreprise d'insertion membre du mouvement Emmaüs, qui favorise le réemploi des appareils. L'intégralité des bénéfices est reversée à Emmaüs international. Il s'agit simplement de mettre à la disposition du public, en mairie, une boîte de collecte et d'informer Orange dès qu'elle est pleine.

Le Conseil donne son accord pour que la commune participe à cette opération.

### **ANTENNE FREE, CESSION DE DROIT AU BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Free Mobile a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de ses sites à la société On Tower France. Nous avons donc reçu la copie de l'acte sous seing privé en date du 31/12/2020 correspondant à ce transfert à On Tower France des droits et obligations issus du contrat de bail avec la commune de Haimps.

Ces transferts n'ont aucune conséquence sur le contrat transféré, ils ont juste pour effet de subroger le concessionnaire dans tous les droits et obligations du cédant.

### **ANTENNE ORANGE, CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a donné son autorisation à la construction d'un

poste de transformation sur la parcelle devant recevoir l'antenne Orange.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SDEER correspondant aux travaux à réaliser sur la parcelle.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

### **CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ARMOIRE FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la pose de l'armoire pour la fibre optique sur le parking de la salle municipale, une convention de servitude doit être passée entre Charente-Maritime Très Haut Débit et la commune de Haimps.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 4 ENVIRONNEMENT

### **MISE EN PLACE DES BACS COLLECTIFS**

Monsieur le Maire laisse la pa-

role à Jennifer GABEAUD, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge du dossier. Mme GABEAUD expose les pre-

mières constatations faites depuis la pose des bacs, en particulier les problèmes des bacs

jaunes qui ne semblent pas assez nombreux sur le territoire communal. Un point sera fait avec CYCLAD après au moins un mois de service.

D'autre part, deux contestations sont parvenues à CYCLAD, celles de Mme Yannick GARETIER et de Monsieur Jean EGRETEAU.

Dans le premier cas, Mme GARETIER ne semble pas avoir compris que les emplacements sont provisoires et que si elle trouve un accord avec ses voisins pour proposer un emplacement qui convienne à tout le monde, les bacs seront bien sûr déplacés.

En ce qui concerne Mr Jean EGRETEAU, le Conseil rappelle que le Pré aux loups est un écart de la ville de Matha et que par conséquent, il invite Mr EGRETEAU à trouver un accord avec sa commune de résidence et CYCLAD.

## **FERME ÉOLIENNE DU BRIOU, ÉTAT DE PRODUCTIBLE**

En fin d'année 2020 Monsieur le Maire a reçu Mr Redon d'Energie TEAM. A cette occasion il lui a demandé de bien vouloir nous adresser les premiers résultats de l'étude relevant de l'installation du mât de mesure. Energie TEAM s'est exécuté et un exemplaire de l'étude a été remis à chaque conseiller.

## **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, AVANCEMENT DE L'ÉTUDE**

Monsieur le Maire et sa première adjointe ont reçu Monsieur HUBER du SDEER le lundi 11 janvier 2021 pour faire le point sur l'avancement du dossier de l'enfouissement des réseaux.

Pour l'ER 188-0046 « rue du Moulin », le plan pour accord ENEDIS fait par Eiffage a bien été reçu au SDEER le 07/01/2021,

Pour l'ER 188-1003 « rue de la

Maison Brûlée » le plan pour accord ENEDIS fait par Eiffage sera déposé au SDEER la semaine prochaine,

Pour l'ER 188-1002 « Chemin des Lichères » il y a un problème des inter-distances qui dépassent par endroit 40 m. Nous nous sommes rendus sur place avec Monsieur HUBER et il a été décidé de rajouter un candélabre et d'en rapprocher certains. Les nouvelles coordonnées ont été communiquées le jour même à Mr Bouyssi d'Eiffage pour que le plan soit fait le plus rapidement possible.

Monsieur HUBER s'est engagé à faire les chiffrages dans les meilleurs délais pour le réseau électrique et à transmettre les plans à France Télécom pour le chiffrage du réseau téléphonique.

## **5 FINANCES**

### **PRÉ-BILAN FINANCIER 2020**

Le compte administratif 2020 n'est pas encore validé mais les premiers chiffres laissent apparaître un excédent en fonc-

tionnement d'un peu plus de 50 000 € et le montant des restes à réaliser en investissement devrait être d'environ 30 000 €

D'autre part, en 2021 l'emprunt

pour l'acquisition de la voiture dont l'échéance annuelle était de 1 920 € est terminé.

## **6 QUESTIONS DIVERSES**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE**

Par arrêté du 29 décembre 2020, Madame la Sous-Préfète a désigné, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

- Fabienne Godin, conseillère municipale,
- Jacques Sauton, désigné par la Préfet,
- Sylvia Benoist, désignée par le Président du Tribunal Judiciaire.

### **LOCATION DE LA LICENCE IV**

L'ouverture du restaurant « La table du chef Corvez » étant pré-

vue en avril 2021, Monsieur CORVEZ a renouvelé sa demande pour la location de la licence IV. Le Conseil ayant déjà donné son accord de principe, il décide de fixer le montant de la location à 100 euros par an et de laisser à Monsieur CORVEZ le coût de gestion de l'acte notarial.

### **MARCHÉ DU VENDREDI MATIN**

Mme Jennifer GABEAUD annonce l'arrivée de deux nouveaux commerçants qui viendront tous les quinze jours. Il s'agit de Trécy G. Création couture et La Ferme de Suchet.

### **RÉUNION DES COMMISSIONS**

Un certain nombre de dates de réunion sont fixées pour les commissions :

Commission ANIMATION pour le règlement de la salle municipale : samedi 6 février 2021 à 14h00

Commission ENVIRONNEMENT : samedi 30 janvier 2021 à 14h00

Commission VOIRIE : samedi 30 janvier 2021 à 14h00

**FIN DE SÉANCE : 22H30**

**L'An deux mil vingt et un, le 15 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle des fêtes municipale, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021.**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET,  
Jennifer GABEAUD,  
Fabienne GODIN,  
Océane ROUSSELLE,  
Aurélie GOGUET,  
Mrs Alain RULLAND,  
Christophe COMTE,  
Frédéric DERAZE,  
Pascal BEZIAUD,  
Thierry GOUJEAUD.

**Excusés :**

Mme Géraldine MARCHAL

**Procuration :**

Mme Géraldine MARCHAL a donné pouvoir à Mme Aurélie GOGUET.

**Secrétaire de séance :**

Mr Frédéric DERAZE

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2021, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 1

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lequel nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation, chemin des Grands Prés.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

### CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA FERME ÉOLIENNE DU BRIOU

Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour une prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet éolien.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

En conséquence de quoi, Monsieur Alain RULLAND a quitté la salle du Conseil le temps des débats et du vote sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipi-

pal les informations suivantes :

La société ENERGIE TEAM substituée depuis par la FERME ÉOLIENNE DU BRIOU souhaite accompagner la Commune lorsque celle-ci réalise des actions en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration du cadre de vie. La FERME ÉOLIENNE DU BRIOU a décidé de lui apporter son soutien sous la forme de mécénat. Pour cela une convention de mécénat doit être signée entre la commune et la Ferme Eolienne du Briou.

Le montant de ce soutien financier s'élève à 1 000 euros et devra servir à l'achat de fournitures scolaires pour l'école municipale.

L'acquisition devra être faite par la commune qui adressera les factures à La Ferme Eolienne du Briou pour remboursement.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### CONVENTION DE FOURRIÈRE POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle que la loi dit que toute commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière pour la prise en charge des animaux domestiques divagants.

L'année dernière nous avons signé une convention avec la SPA de Saintes (formule « Tout compris ») moyennant une cotisation de 217,58 €

Il propose de renouveler cette convention pour 2021 moyennant une cotisation de 216,69 €

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## MISE À DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire expose que suite à l'accord de principe donné lors du dernier conseil municipal, et après s'être entendu avec Monsieur CORVEZ, il propose que la concession de la licence

IV soit consentie moyennant une redevance annuelle de 100 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle sera valable un an, reconductible par tacite reconduction et Monsieur CORVEZ s'engage à prendre en charge les frais de notaire.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter la mise à disposition de la licence IV aux conditions évoquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

## 2 PERSONNEL COMMUNAL

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire propose que le contrat de Guy PREVORS soit reconduit pour la période du 01/03/2021 au 28/02/2022 avec une durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide de 20h00 avec un taux de prise en charge de 80% par l'Etat.

La commune complètera son temps de travail en prenant en

charge 15h00 à 100% Madame Fabienne GODIN n'ayant pas pris part, ni à la discussion, ni au vote, le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat.

### PROLONGATION D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

L'arrêt de travail d'Hélène GLAUD-BIJOU ayant été prolongé jusqu'au 19 juillet 2021, nous

avons demandé sa mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

Au cours de sa séance du 9 février 2021, le comité médical départemental de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime a émis un avis favorable à l'ouverture d'un congé de grave maladie du 20/01/2020 au 19/07/2021.

## 3 VIE SCOLAIRE

### COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie GOGUET pour qu'elle fasse le compte-rendu du dernier comité syndical.

Pour être en conformité avec la loi NOTRe et compte-tenu de la modification des statuts il a été procédé à l'élection du nouveau bureau. Ont été élus, Laurent BOUILLE président, Thierry

GOUJEAUD 1<sup>er</sup> vice-président, Karine PAYRAULT-HAYE 2<sup>ème</sup> vice-présidente et Aurélie GOGUET secrétaire. Le comité syndical a également décidé :

- D'autoriser la signature d'une convention de participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles,

- D'autoriser la signature d'avantants aux contrats à durée déterminée de Mmes OHL Sylviane et SAUTON Emilie, agents du SIVOS,

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial,
- L'achat d'un chariot pour la cantine scolaire de Haimps

## 4 VOIRIE

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 30 JANVIER 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Christophe COMTE et Alain RULLAND pour qu'ils fassent le compte-rendu de la réunion du 11 février.

La commission s'est déplacée sur le terrain pour constater les travaux à réaliser route de la Gare, une impasse rue du bourg,

caniveaux rue des Palmiers, Impasse du Renard, route de Boissec et chemin de Chevrolle.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour ces différents travaux à réaliser.

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, AVANCEMENT DE L'ÉTUDE

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier :

EP188-1019 – Reprise de l'éclairage suite à effacement BT/EP (ER 188-0046) « Rue du Moulin » : nous avons reçu le plan d'implantation de l'éclairage reporté. L'éclairage est estimé à 24 000 € hors participation du SDEER (moins 50%) soit 12 000 €

La convention avec Orange a été signée et retournée le 28/01/2021.

EP188-1020 – Reprise de l'éclairage suite à effacement BT/EP 188-1002 « Chemin des Lichères » : nous avons reçu le plan d'implantation de l'éclairage reporté. L'éclairage est estimé à 23 000 € hors participation du SDEER (moins 50%) soit 11 500 €. La convention avec Orange

a été signée et retournée le 28/01/2021.

EP188-1021 – Reprise de l'éclairage suite à effacement BT/EP 188-1003 « Rue de la Maison Brûlée » : nous avons reçu le plan d'implantation de l'éclairage reporté.

L'éclairage est estimé à 28 000 €

hors participation du SDEER (moins 50%) soit 14 000 €

La convention avec Orange a été signée et retournée le 04/02/2021.

Après discussion le Conseil décide de définir deux emplacements par rue pour y faire installer des prises d'illuminations.

## 5 ENVIRONNEMENT

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 6 FÉVRIER 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Odile FOUCHET pour qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion. Le premier sujet concerné un projet de plantation de haies mais compte-tenu des remarques des riverains il semble difficile d'y donner suite. Aussi, la commission a décidé de diffuser un appel à volontaires qui accepteraient la plantation d'une haie en bordure de route sur leur terrain. D'autre part, il a été décidé de répertorier les ter-

rains communaux pour voir où pourrait être implanté un verger. Afin de permettre aux enfants de l'école de mettre en pratique l'art du compostage, Odile FOUCHET et Jennifer GABEAUD prendront contact avec CYCLAD pour voir ce qui pourrait être fait. Enfin, la mise en sécurité du Parvet devait être abordée mais le devis de l'entreprise Tache n'étant pas arrivé, le sujet est repoussé.

### CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Dans le cadre du raccordement

électrique au lieu-dit Chante Coix pour l'antenne Orange, la solution technique nécessite une autorisation d'implantation sur la parcelle ZS7 appartenant à la commune. En conséquence de quoi le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes.

### ARBRES CHEMIN DES LICHÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a dû intervenir chemin des Lichères pour une question concernant la propriété de certains arbres et leur entretien.

## 6 ANIMATION

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 30 JANVIER 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Odile FOUCHET pour qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion. Un sous-groupe de la Commission Animation s'est réu-

ni à plusieurs reprises pour effectuer un inventaire de la vaisselle mise à disposition des locataires de la salle des fêtes. Cet inventaire a été l'occasion d'un nettoyage et d'un rangement des placards. Par ailleurs, ce groupe

de travail a réactualisé le règlement intérieur et l'organisation de la location de la salle. Règlement et protocole seront soumis à l'approbation des membres du Conseil lors de la prochaine réunion.

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### LIMITATION À 80 KM/H SUR LA D739

La limitation de vitesse sur la D739, dans la partie traversant la commune, restera à 80 km/h sauf dans la partie où elle est à 70 km/h.

### VISITE DE VDN ET DE ABEI

Les entreprises VDN et ABEI, développeurs de projets éoliens, sont venues présenter une étude des possibilités de développement éolien sur le territoire de Haimps. Il leur a été signifié une fin de non-recevoir.

### MACHINE À BATTRE

Nous avons reçu la visite d'un passionné de matériaux agricoles anciens qui est venu voir la machine à battre. Il pourrait être intéressé par son acquisition mais nous ne sommes pas vendeur.

**FIN DE SÉANCE : 23H**

**C'était en 1974...  
il y aura bientôt 47 ans !**

**HAIMPS** **Dimanche 19 Mai**  
**PRES MATHA à 14 h.30**

**grand GALA de variétés**  
**EN PLEIN-AIR**

**GUY PERROT ANIMATEUR PARISIEN PRESENTE**

**LULU NOURTIER** accompagnement musical  
**JACK BUR** illusionniste du Lido de Paris  
**MICK JONGH** jongleur équilibriste  
**MILKO et CLAUDIUS** Burlesques du Cirque d'Hiver de Paris  
**GUY PERROT** Chansonnier du Caveau de la République  
**GUY VERTS** l'homme à la mâchoire d'acier  
**PETER BREAK** Sculpteur sur ballons des Cabarets Parisiens  
**MIC et MAC** Grands Clowns Internationaux du Cirque d'Hiver

et **ALAIN**  
**CHAMFORT**

avec le Concours des **Majorettes de Beauvais-sur-Matha**  
et de **Miss Charente-Maritime**

M.T.C. rue d'Aulnay MATHA Tél. 74

# Le dessin de Philippe

V'la les biâs jhors, thielle  
seison rameune tout, o  
r' vardi peur tout et tout  
sort de la tare !

Faut pas causer coum' thieu  
malureuse, nous qu'avons  
enteurré nout' belle-  
mère l'hivar deurnier !!!!



Jany Goujeaud



Aurélie Comte



L'école de Haimps



Francine Remaud